

---

# Formation des Architectes-urbanistes de l'Etat

Promotion Françoise Choay 2009-2010

---

## PROJET DE FIN D'ÉTUDES

---

Projet d'Etat, projet partagé :  
Le Centre de Conservation des Patrimoines  
de Cergy-Pontoise



*Du projet d'Etat au projet d'ensemble,  
un potentiel d'aménagement exceptionnel à réaliser.*

---

LERUDE Olivier  
Spécialité Aménagement  
Directeur de PFE : SPOHR Claude

---

Juillet 2010

Ce travail n'engage que son auteur. Ni l'Ecole des Ponts, ni l'Ecole de Chaillot, ni le directeur de PFE ne peuvent être tenus pour responsables de son contenu.

## Bordereau d'identification

<b>AU</b> teur	LERUDE Olivier
<b>PRO</b> motion	2009-2010 Françoise Choay
<b>TI</b> tre	Projet d'Etat, projet partagé : le Centre de Conservation des Patrimoines de Cergy-Pontoise.
<b>DIR</b> ecteur	SPOHR Claude
<b>DP</b>	Juillet 2010
<b>SO</b> urce	Champs-sur-Marne, Ecole Chaillot, ENPC, Formation des AUE, année 2009-2010, 58 pages, 3 annexes, bibliographie (44 références).
<b>Ré</b> sumé	Le Centre de Conservation des Patrimoines (CCP) va s'implanter à Cergy-Pontoise, dans le val d'Oise (95). Les acteurs locaux soutiennent des projets complémentaires : un centre culturel et un <i>cluster</i> dédié aux métiers d'art. Le projet d'ensemble permet d'avoir des ambitions très élevées en termes de territorialisation du Grenelle et de mise en œuvre des logiques du Grand Paris. L'émergence d'une stratégie partagée s'avère nécessaire pour réaliser ce potentiel.
<b>DL</b> (descripteurs)	Louvre, Cergy-Pontoise, conservation, aménagement du territoire, Grand Paris, <i>cluster</i> , eco-quartier, prospective, pilotage de projet, logiques d'acteurs
<b>GEO</b> graphie	FRANCE – Ile-de-France – Val d'Oise (95) – Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise / Commune de Neuville-sur-Oise.
<b>Langue</b>	FRE

---

## Remerciements

*Ce travail n'aurait pu être mené de manière aussi enrichissante sans l'accueil et les conseils des personnels des services de l'État et d'ailleurs que j'ai eu l'occasion de rencontrer et qui ont accepté avec disponibilité de faire part de leur point de vue d'acteurs, tant sur le plan opérationnel, par le suivi des projets existants, que stratégique. Je voudrais ici les en remercier.*

*En particulier, je voudrais en tout premier lieu remercier M. Claude SPOHR, Chargé de mission à la Mission Prospective du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD/MEEDDM), qui a accepté de diriger ce Projet de Fin d'Études, pour sa grande capacité d'écoute, ses conseils toujours avisés et la clarté de sa vision.*

*Je voudrais également remercier M. François Dubois, Directeur de la Direction de l'Urbanisme et du Schéma Directeur à la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF), pour m'avoir accueilli au sein de ses services lors de mon stage, à l'occasion duquel j'ai rencontré le projet de Centre de Conservation des Patrimoines, qui est devenu mon sujet de PFE ; Mme Hélène Peskine, Adjointe au Directeur, Chef du Groupe Stratégie des Territoires (GST), qui a été une Maître de stage attentive et motivante ; Monsieur Christophe Clément, Responsable du Département de l'Architecture, de la Muséographie et des Équipements à la Direction des Musées de France (DMF), et à ce titre en charge du projet, qui a fait preuve d'une grande disponibilité durant mon pourtant très court stage - miroir.*

*Je voudrais aussi remercier pour leur aide et leurs conseils Mme Séverine Boursin et Mme Virginie Lefebvre, qui veillent avec constance et efficacité sur les élèves de la promotion, et l'ensemble des personnels des deux écoles concernés par la formation.*

*Je voudrais enfin remercier les AUE-Élèves de la promotion Françoise Choay, tant pour les très productives séances de travail que nous avons pu avoir ensemble, que pour la chaleureuse ambiance qui a su se créer au cours de l'année.*

---

# Sommaire

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
1 / Choix du sujet : le Centre de Conservation de Cergy-Pontoise, un objet à la rencontre d'un territoire	<b>6</b>
2 / Limites du sujet : un projet d'ensemble à construire	<b>6</b>
3 / La réflexion : une démarche prospective pour éclairer les choix des acteurs	<b>7</b>
<b>1. Une grande ambition partagée</b>	<b>9</b>
1 / Le Centre de Conservation des Patrimoines : bien plus qu'un entrepôt dédié à la conservation d'œuvres d'art, un projet d'équipement à très haut niveau d'ambition	<b>10</b>
2 / La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, un territoire d'accueil volontaire, décidé à profiter des opportunités d'aménagement qu'il perçoit	<b>11</b>
3 / Un outil d'équilibre et d'aménagement pour le Grand Paris	<b>15</b>
4 / Un important potentiel de territorialisation des objectifs Grenelle	<b>16</b>
5 / Constat : un projet exceptionnel porteur d'une ambition partagée	<b>18</b>
<b>2. Une évidence qui n'est qu'apparente pour un projet qui reste à construire.</b>	<b>19</b>
1 / Une articulation essentielle du projet d'ensemble à préciser : le Louvre, juge et partie ?	<b>20</b>
2 / Les services scientifiques, une des principales clefs de la réussite du projet d'ensemble	<b>22</b>
3 / Une méthode prospective : établir des scénarios	<b>23</b>
4 / Enjeux : du projet partagé à la stratégie partagée	<b>29</b>
<b>3. Mettre en œuvre une stratégie partagée</b>	<b>30</b>
1 / Créer les conditions de la disponibilité du foncier afin de dégager des marges de manoeuvres	<b>31</b>
2 / Construire le <i>cluster</i> : définir et soutenir une stratégie de développement économique	<b>34</b>
3 / Un véritable quartier : construire des logements et territorialiser le Grenelle	<b>36</b>
4 / Mettre en place des outils de suivi du projet d'ensemble	<b>39</b>
5 / Propositions : un accompagnement pour faire réussir le projet d'ensemble	<b>42</b>
<b>Conclusion</b>	<b>43</b>
1 / Plusieurs projets, mais un seul projet d'ensemble	<b>44</b>
2 / Projet d'Etat, projet partagé	<b>44</b>
<b>Compléments et Annexes</b>	<b>45</b>
1 / Liste des entretiens	<b>46</b>
2 / Eléments bibliographiques	<b>48</b>
3 / Rédaction administrative : Note au Préfet de Région	<b>50</b>
4 / Rédaction administrative : Lettre à la CA / Cergy-Pontoise	<b>52</b>
5 / Annexes	<b>54</b>

---

## **Introduction**

---

## 1 / Choix du sujet : le Centre de Conservation de Cergy-Pontoise, un objet à la rencontre d'un territoire

Le PFE porte sur le projet de Centre de Conservation des Patrimoines (CCP). Ce projet, souvent appelé un peu rapidement « Réserves du Louvre », a pour objectif premier de placer de manière définitive des réserves muséales dans un lieu sûr et pérenne, qui fait défaut actuellement. Dans un second temps, le projet est aussi une opportunité de réorganisation des métiers liés à la restauration et à la conservation, en créant des synergies fonctionnelles et en construisant des locaux modernes et adaptés.

Cet équipement culturel et technique est porté par l'Établissement Public du Louvre, mais le comité de pilotage est élargi à beaucoup d'autres intervenants. De fait, des incertitudes pèsent encore aujourd'hui sur le périmètre de projet. Le PFE s'appuie donc sur la définition donnée en juin 2008 par le rapport de préfiguration établi par M. Bruno Suzzarelli, Inspecteur général de l'Administration des Affaires Culturelles (IGAC / Rapport n°2008-12 / Bruno Suzzarelli / Juin 2008), repris lors de la matinée d'information du 3 juillet 2008, organisée par le Louvre à destination des collectivités territoriales candidates pour accueillir le CCP. Le périmètre de projet retenu dans le PFE est en conséquence le suivant :

- Définition d'un « noyau dur » : réserves externalisées des musées du Louvre, d'Orsay, des Arts décoratifs, de l'Orangerie, du Quai Branly et Picasso, ainsi que celles de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, les ateliers de restauration dépendant du Centre de Recherche et de Restauration des

Musées de France (C<sup>2</sup>RMF), le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH), l'essentiel du Centre de Recherche sur la Conservation des Collections (CRCC) et le laboratoire de recherche du C<sup>2</sup>RMF, des espaces de médiation tournés vers le public, l'Atelier de moulage et chalcographie de la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

- Hypothèses d'extension : réserves du Mobilier national et des Manufactures nationales de tapis et tapisseries, du Centre Pompidou (Musée national d'Art moderne), du Centre national des Arts plastiques (Fonds National d'Art Contemporain).
- Autres hypothèses évoquées : réserves de moulages de la Cité de Chaillot, installation du Département des restaurateurs de l'Institut National du Patrimoine (INP) et des masters de conservation-restauration de l'Université de Paris-I, conservateurs en formation dans le cadre du partenariat avec Abu-Dabi, architectes en formation à Chaillot dans le cadre du partenariat avec la Syrie.

Suite à une campagne d'appel à candidature, le choix d'implantation s'est porté, par un communiqué de M. Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, daté du 6 octobre 2009, sur un site appartenant à la commune de Neuville-sur-Oise, collectivité qui appartient à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, dans le val d'Oise (95).

---

## 2 / Limites du sujet : un projet d'ensemble à construire

Lors de la campagne de candidature, la Communauté d'Agglomération (CA) a proposé des projets complémentaires, dont elle serait porteuse, et qui enrichissent le projet de CCP au sens strict du terme. De cette convergence de

projets peut émerger aujourd'hui un projet d'ensemble, avec des ambitions de très haut niveau.

C'est ce projet d'ensemble, sa construction et sa mise en œuvre, qui constituent le sujet du PFE.

En effet, s'il est possible d'identifier des projets séparés, avec des portages clairs et légitimes sur lesquels l'Etat n'a pas à intervenir, il n'existe pas de projet d'ensemble identifié comme tel. Or, le potentiel d'aménagement ne se résume pas aux possibilités offertes par la simple construction des bâtiments prévus. Il apparaît donc nécessaire d'agir auprès des acteurs pour faire émerger le projet d'ensemble et aider à la réalisation de toutes les potentialités qu'il contient, afin de ne pas manquer une opportunité exceptionnelle d'aménagement, avec des impacts à toutes les échelles.

C'est dans ce contexte que les services du MEEDDM ont toute légitimité à agir : sans empiéter sur les compétences techniques et légales des acteurs, ils peuvent introduire une expertise permettant de faire émerger, dans un dialogue permanent avec tous les

partenaires, des enjeux transversaux que les acteurs séparés ne peuvent pas, de par la nature même de leur mission spécifique, percevoir.

Dans cette optique, l'échelle régionale apparaît comme une échelle pivot pour agir. Cette échelle fait en effet le lien entre l'échelle d'intervention fonctionnelle du projet, qui a vocation à s'insérer dans une politique nationale, voire internationale, et l'échelle du territoire d'accueil, en tant qu'espace aménagé avec son contexte particulier.

Le PFE se positionne donc au sein de la Direction Régionale Ile-de-France (DREIF), qui apparaît, dans un jeu d'acteurs très complexe, le service le mieux à même de porter une stratégie d'ensemble, en s'appuyant d'une part sur l'expertise territoriale de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) du val d'Oise (95), et d'autre part sur le poids de la Préfecture de Paris, Préfecture de la région Ile-de-France.

---

### **3 / La réflexion : une démarche prospective pour éclairer les choix des acteurs**

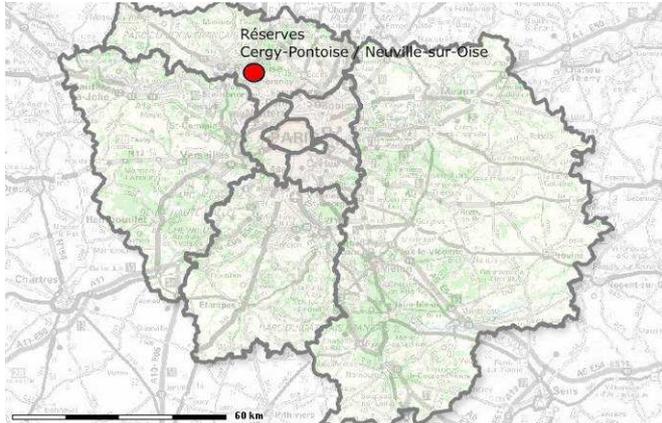
La réflexion s'organise en trois parties.

Il s'agit tout d'abord de mettre en perspective les enjeux transversaux du projet d'ensemble, afin de construire un argumentaire susceptible de convaincre les acteurs que leurs projets particuliers ne sont que des éléments d'un projet plus vaste et profitable à tous. C'est en effet par la définition d'une *ambition partagée* que le projet d'ensemble peut prendre corps, en fédérant les volontés et les compétences.

A partir de cette ambition partagée, il devient possible d'élaborer des scénarios prospectifs montrant que le projet, qui peut apparaître évident, est en fait à *construire*. Ces scénarios ont donc pour rôle de nourrir la réflexion des acteurs en mettant en évidence les conséquences possibles de leurs décisions, celles-ci étant replacées dans un contexte d'ensemble et articulées avec les décisions des partenaires. La

comparaison entre plusieurs scénarios permet enfin de dégager un scénario idéal car réalisant pleinement le potentiel du projet d'ensemble, dans une dynamique partagée.

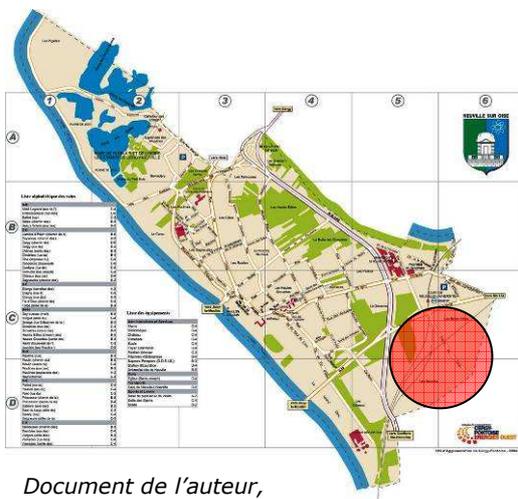
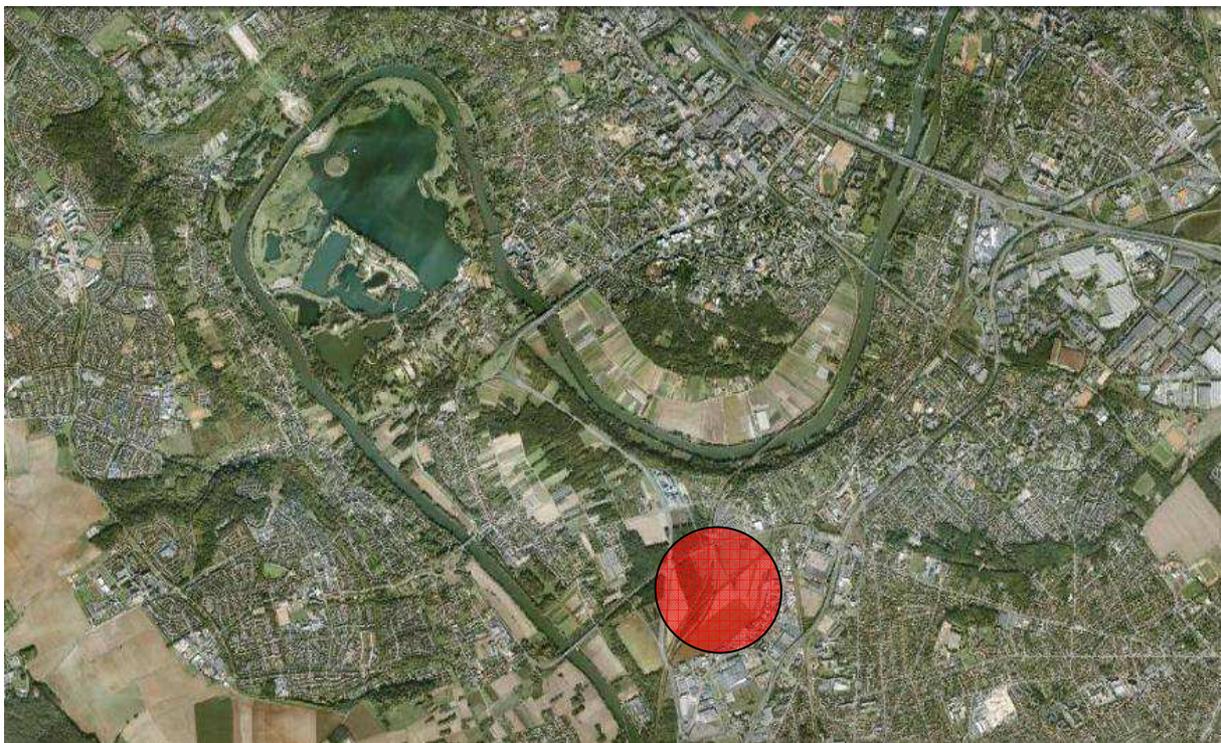
Enfin, pour aider les acteurs à porter le projet d'ensemble sur le terrain par des décisions et des actions concrètes, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une *stratégie partagée* susceptible de créer les conditions de la réalisation du potentiel.



Document de l'auteur  
Fond de carte DREIF

## Le site du CCP à Neuville-sur-Oise, CA de Cergy-Pontoise

Document de l'auteur  
Photographie satellite Google Earth



Document de l'auteur,  
Fond de carte Commune  
de Neuville-sur-Oise



Document issu du dossier de candidature de  
la CA de Cergy-Pontoise

**1**

---

## **Une grande ambition partagée**

---

## 1 / Le Centre de Conservation des Patrimoines : bien plus qu'un entrepôt dédié à la conservation d'œuvres d'art, un projet d'équipement à très haut niveau d'ambition.

### ► Les réserves d'art, patrimoine de la Nation

Le projet de Centre de Conservation des Patrimoines (CCP) est avant tout un projet de réserves d'art. A l'origine du projet se trouve un besoin technique : il s'agit de créer un lieu adapté et pérenne pour entreposer et conserver, sur une très longue durée, les œuvres constituant les réserves de musées prestigieux, et en premier lieu celles du Louvre. Ce lieu n'existe pas aujourd'hui. Initialement entreposées dans les sous-sols des musées concernés, situés en bordure de Seine, ces réserves ont dû être déménagées dans l'urgence en 2003, en application du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé par le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, le 15 juillet 2003.



**Crue de la Seine. Paris, Quai du Louvre, 1910**

© Maurice Branger / Roger-Viollet

Depuis ce déménagement, les collections ont été placées de manière provisoire dans différents lieux, et ont en particulier occupé les entrepôts situés sur le Boulevard MacDonald, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement, qu'elles ont dû quitter pour des locaux de la Plaine Saint-Denis, afin de laisser place à d'autres projets. Ainsi, depuis 2003, la conservation des réserves s'est installée dans une situation transitoire, coûteuse car engendrant des frais de location élevés en raison des surfaces concernées, et qui n'est pas totalement satisfaisante en termes de respect de l'intégrité et de la qualité des œuvres.

Au-delà du projet technique, qui est la résultante d'un vrai besoin, l'enjeu est plus large. Il s'agit en effet d'assurer des missions de conservation, de restauration et d'entretien d'œuvres appartenant à la collectivité nationale. Il s'agit aussi d'en assurer l'accès, dans de bonnes conditions, aux scientifiques, chercheurs, historiens de l'art, amenés à les étudier. Il s'agit enfin de garantir la mise à disposition de ce patrimoine à la population. Le projet s'insère donc dans une politique patrimoniale, qui engage l'ensemble de la nation, et la manière dont elle entend prendre soin et valoriser son patrimoine. Bien plus que simplement technique, l'enjeu est donc culturel et national.

### ► Un investissement exceptionnel par les montants consentis

C'est la raison pour laquelle ce projet représente un investissement hors norme. L'origine de ces financements, essentiellement apportés par le Louvre, est elle-même exceptionnelle, puisque liée à l'accord signé entre l'Établissement Public et l'Émirat d'Abu Dhabi. Si les montants précis sont encore à ce jour difficiles à exprimer avec précision, en raison d'un périmètre de projet fluctuant selon les scénarios retenus, il a été établi un ordre de grandeur par M. Bruno Suzzarelli, Inspecteur général de

l'Administration des Affaires Culturelles et auteur d'un rapport de préfiguration en juin 2008 (IGAC/Rapport n°2008-12/ Bruno Suzzarelli/Juin 2008), fixant les investissements prévisibles entre 216,3 M€ et 367,8 M€. Ce coût est à rapporter aux exigences d'un bâtiment à la très haute technicité (contrôle des constantes hygrométriques, maintien de conditions de conservation stables, plateformes techniques) et dont l'emprise foncière et le volume sont inédits.

### ► Un pôle de compétences, projet scientifique majeur

Le projet du CCP ne se limite pas à la construction d'un entrepôt, fut-il de très haute technicité. Il s'agit aussi de créer un lieu concentrant de manière inédite des compétences de recherche, de conservation et de restauration aujourd'hui dispersées entre des institutions spécialisées. Le CCP devient alors un projet phare du Ministère de la Culture et de la Communication, avec l'apport de services spécialisés intégrés.

A ce titre, le projet devient un support pour le déploiement d'une politique patrimoniale d'ampleur en regroupant en un même lieu des œuvres, mais aussi des équipes d'horizons distincts, avec des compétences propres susceptibles de faire émerger des synergies prometteuses. Le CCP est alors à considérer comme l'occasion de développer un projet scientifique majeur pour la mise en place des politiques publiques du patrimoine.

### ► Une ambition mondiale pour le Louvre et pour Paris-Métropole

En se tournant vers la création de ce type de structure, le Louvre, et avec lui les autres musées concernés, cherchent à prendre toute leur place au niveau international dans le domaine de la conservation. Le modèle du projet existe déjà : il s'agit du Schaulager de Bâle.



*Un centre comparable : Le Schaulager de Bâle, Herzog et de Meuron, 2003, Photographies issues du site Internet du centre.*

Avec le CCP, une taille critique, tant en richesse des fonds traités qu'en compétences mises en oeuvre, est atteinte. Le CCP dans cette configuration peut prétendre à une renommée d'échelle mondiale positionnant la France dans un secteur de plus en plus concurrentiel en termes de compétences et de rayonnement culturel. A ce titre, le projet d'équipement est à insérer dans l'affirmation de Paris, métropole mondiale, pièce de l'archipel métropolitain. Le projet peut alors constituer un support pour le développement d'actions internationales. En particulier, il pourrait accueillir, selon les accords signés, des conservateurs en formation dans le cadre de la collaboration avec Abu Dabi (entre 30 et 40 personnes, qui doivent pouvoir être hébergées), mais aussi peut-être des étudiants s'inscrivant dans le cadre de la collaboration avec la Syrie (là aussi, entre 30 et 40 personnes, actuellement gérées par l'Ecole de Chaillot).

---

## 2 / La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, un territoire d'accueil volontaire, décidé à profiter des opportunités d'aménagement qu'il perçoit

### ► Un vaste ensemble foncier retenu pour l'implantation du CCP

La campagne de candidature portait avant tout sur une proposition foncière : le Louvre cherchait un terrain susceptible d'accueillir un bâti compris entre 86000m<sup>2</sup> et 118000m<sup>2</sup> de SHON, selon

le périmètre fonctionnel retenu, avec des critères d'accessibilité, à la fois en termes de desserte (accès routiers et ferrés) et de temps (pas plus d'une

heure de transport à partir du centre de Paris).

La proposition de la Communauté d'Agglomération (CA) de Cergy-Pontoise s'appuie donc sur un vaste ensemble foncier disponible, d'une surface totale de 35 ha, situé sur la commune de Neuville-sur-Oise, au Sud-Est du territoire de la CA.



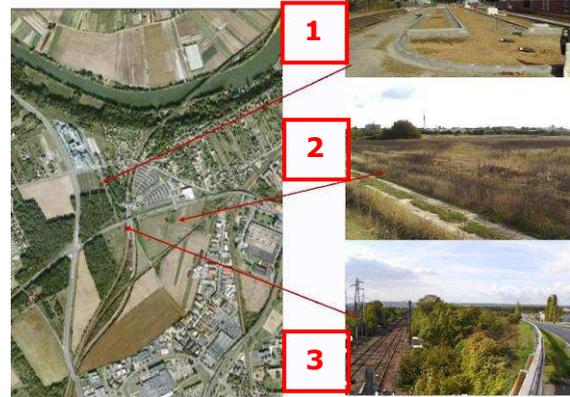
**Le site, un vaste ensemble foncier disponible.**  
Document de l'auteur

Il s'agit d'un ensemble identifié et faisant déjà l'objet d'une ZAC, dont la commercialisation n'a pas encore débuté. Cette dernière est bien

desservie, notamment par une gare du RER A (la gare Neuville-Université, située en bordure immédiate Nord du terrain proposé). Le terrain est donc libre de toute construction et a vocation, dans le SCOT de la CA, à être une zone de développement.

#### **Le site d'ensemble**

Documents de l'auteur,  
Photographie  
satellite Google Earth



1. Zac Neuville 1, en travaux
2. Zac Neuville 2, disponible
3. Pôle Gare et emprises ferrées

### ► Une proposition foncière qui a du sens

La CA identifie pour elle-même des enjeux d'aménagement à plusieurs échelles : si le projet permet de mener un véritable projet urbain dans la partie Est du territoire communal de Neuville-sur-Oise, il permet aussi de poursuivre les logiques d'ensemble héritées de l'histoire et de la planification de la Ville Nouvelle. En particulier, il s'agit pour la CA de poursuivre son expansion, avec insertion dans la stratégie globale d'un terrain situé sur l'axe majeur ; il s'agit donc aussi de donner un sens au territoire en poursuivant une histoire.

#### **L'Axe majeur,**

*un axe de construction de la Ville Nouvelle au centre de l'amphithéâtre naturel formé par la boucle de l'Oise,*

*un symbole pour l'agglomération.*

*Le terrain retenu est dans le prolongement de cet axe qui appartient au grand paysage.*



Document de l'auteur,  
Photographie satellite Google Earth



L'Axe majeur, photographie issue du site  
Internet de la CA de Cergy-pontoise

## ► La Communauté d'Agglomération, acteur volontaire et impliqué

Lors de la campagne de candidature, la CA a montré sa détermination à obtenir la venue du CCP sur son territoire. Les études menées, les investissements consentis, le suivi mis en place témoignent de son engagement. De fait, la CA ne se contente pas de fournir un foncier viable et disponible pour accueillir un équipement qui viendrait s'y poser : elle construit un projet d'aménagement s'appuyant sur la venue de ce dernier. Ainsi, la démarche de la CA est d'optimiser, en termes d'aménagement, l'opportunité que représente l'investissement exceptionnel de l'État

sur son territoire, investissement qu'elle n'aurait pu réaliser seule, en exploitant le potentiel structurant du projet.

S'appuyant sur ses compétences propres, la CA bâtit donc un projet d'ensemble, qui relève de son initiative. C'est en partie cet engagement, avec des propositions allant au-delà du cahier des charges des candidatures à l'accueil du CCP défini par le Louvre, qui explique le choix final en faveur de ce site, la CA s'affirmant comme l'élément fédérateur d'un jeu d'acteurs locaux diversifié et coordonné.

## ► Des projets supplémentaires proposés et portés par la CA

Dans cette perspective, la CA propose des projets supplémentaires, qu'elle s'engage à porter elle-même. Ces projets sont indépendants de celui du CCP, en tant que bâtiment technique, mais totalement liés à la venue de ce dernier.

Il s'agit tout d'abord de la construction d'un pôle de médiation et de valorisation culturelles. Ce pôle était initialement prévu dans le projet dont le Louvre est Maître d'Ouvrage, afin d'intégrer dans le bâtiment des réserves des espaces de médiation, d'exposition et de colloques, mais aussi les ateliers de chalcographie et de moulages de la RMN. La CA s'empare de cette partie du projet et propose d'en assurer le portage et le financement, à hauteur de 20,3 M€, en collaboration avec des partenaires locaux, le Conseil Général ayant donné un accord formel, et avec l'aide de fonds européens (éligibilité potentielle FEDER). Un élargissement des missions est envisagé, avec notamment une association étroite d'entreprises locales à la gestion. Enfin, ce pôle serait installé dans un bâtiment spécifique, proche mais séparé de bâtiment des réserves.

De plus, la CA propose de mettre ses aménagements en cours dans le secteur

en perspective par rapport à la nouvelle donne locale que représente la venue du CCP. Située en bordure immédiate Nord des parcelles retenues pour l'implantation du projet, la ZAC Neuville 1, actuellement en cours de commercialisation, avec des travaux engagés, est prise en compte : la CA propose de relancer une étude afin de mettre cet aménagement en cohérence avec le nouveau contexte, en achevant la commercialisation voire en réorientant le tracé d'ensemble pour l'adapter.

Intégrant le foncier destiné au CCP et au pôle de médiation et de valorisation, la ZAC Neuville 2 s'étend au Sud et à l'Est des périmètres d'implantation retenus. Cette ZAC, existante, serait totalement revue pour en faire le prolongement du projet du Louvre. En particulier, la CA propose d'en faire une Cité des métiers d'art, véritable *cluster* centré sur les compétences de la restauration et de la conservation.

De manière transversale, la CA, en collaboration avec le Conseil Général, s'engage à prendre en charge l'aménagement du quartier, les voiries d'accès au site, le réaménagement de l'entrée de la gare de RER ainsi que la gestion des espaces publics induits.

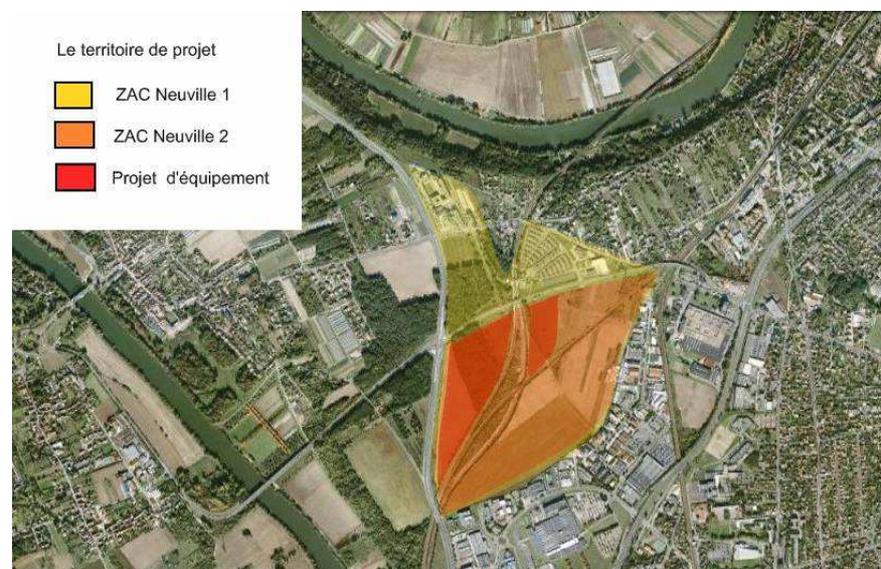
## ► Des projets complémentaires du projet du CCP

Le projet urbain de la CA devient alors une plus-value essentielle pour le projet du CCP, qu'il complète et amplifie. Le projet d'ensemble participe en effet pleinement de la réussite du projet d'équipement selon trois principes :

- insertion dans un contexte économique dynamique (constitution de la Cité des métiers d'art dans la ZAC Neuville 2) ;
- ouverture (pôle de médiation et de valorisation culturelles, insertion dans un ensemble urbain adapté) ;
- contexte favorable à l'accueil des personnels scientifiques et de la

coopération internationale (mise en place d'un cadre de vie et de travail fonctionnel et accueillant).

A ce titre, la réussite des projets de la CA devient une condition de la réussite du projet du CCP lui-même. Le projet du CCP du Louvre et les projets de la CA, s'ils ont deux porteurs et deux maîtrises d'ouvrage distincts, sont donc étroitement liés : les projets de la CA ont besoin de la réussite du Louvre pour fonctionner, tandis que le CCP a besoin des projets de la CA pour ne pas rester un simple entrepôt posé en plein champ.



**Le territoire de projet : Deux ZAC.**

Document de l'auteur  
Photographie satellite Google Earth

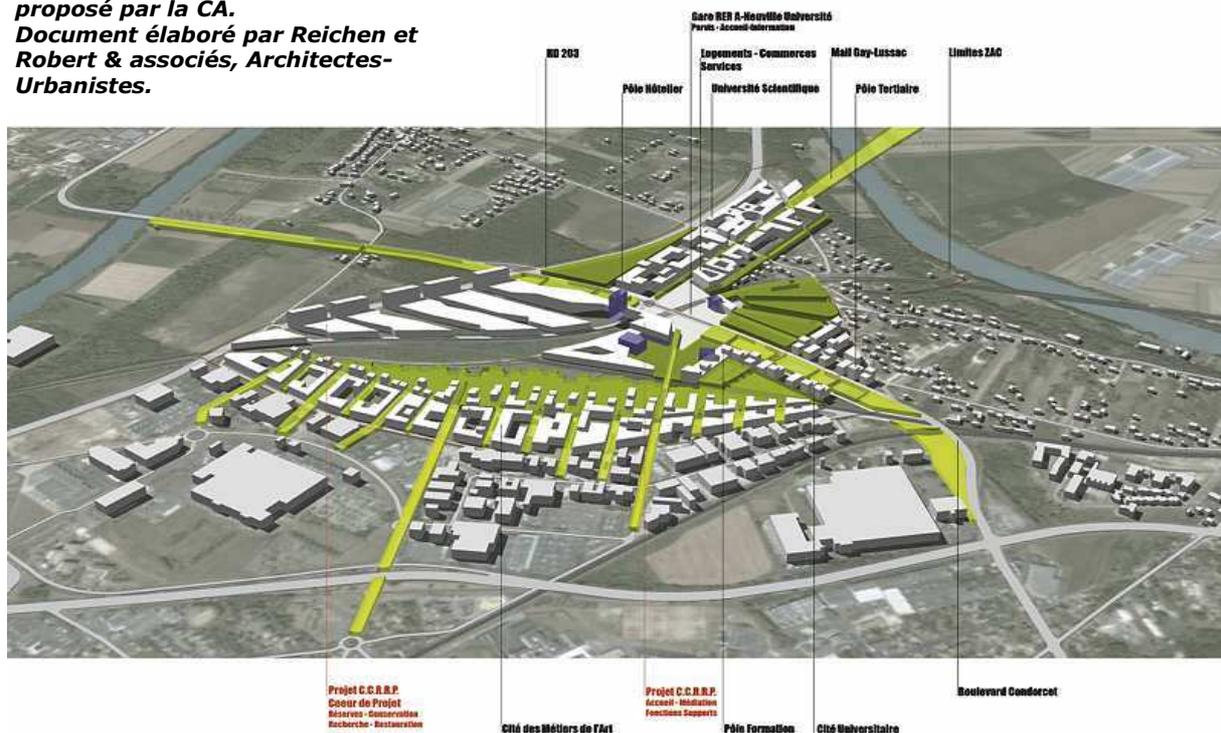


**Le projet d'aménagement d'ensemble proposé par la CA.**

**Document élaboré par Reichen et Robert & associés, Architectes-Urbanistes, chargés d'une étude sur le projet par la CA pendant la campagne de candidature, août 2008.**

Document issu du dossier de candidature de la CA de Cergy-Pontoise

**Le projet d'aménagement d'ensemble  
proposé par la CA.  
Document élaboré par Reichen et  
Robert & associés, Architectes-  
Urbanistes.**



**ESQUISSE D'AMENAGEMENT - VUE 02**  
Reichen et Robert & Associés - Architectes Urbanistes      Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour le Centre de Conservation, de Recherche, et de Restauration du Patrimoine      Date : Novembre 2008

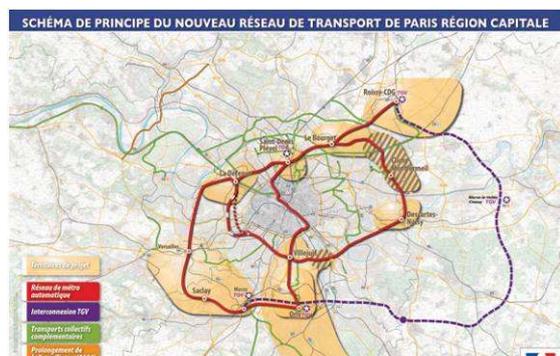
*Document issu du dossier de candidature de la CA de Cergy-Pontoise*

### 3 / Un outil d'équilibre et d'aménagement pour le Grand Paris

#### ► La CA de Cergy-Pontoise hors de la logique du Grand Paris ?

Dans les projets actuels du Secrétariat d'Etat chargé du développement de la région capitale, Cergy-Pontoise est considérée, dans le cadre du Grand Paris, comme un périmètre périphérique, à tort ou à raison (notamment, aucune gare n'est prévue dans le cadre de la Société du Grand Paris).

Il s'agit donc pour la CA de mettre en valeur de manière volontaire une dynamique d'inscription dans cette logique, ce qu'elle fait en recherchant un positionnement entre Roissy et La Défense, territoires de projets identifiés par le Secrétariat d'Etat, en s'inscrivant dans Confluence, zone de développement soulignée par les équipes d'architectes de la consultation du Grand Paris(s), ou encore en soutenant la mise en place d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), Cergy University / Cergy-Pontoise Val d'Oise, pôle de structuration du paysage de la recherche nationale et regroupement pionnier qui place Cergy-Pontoise à la pointe de la nouvelle politique ministérielle de redéploiement de la recherche en France, dans laquelle la partie scientifique du projet de CCP pourrait s'inscrire.



**Le projet structurant ferré du Grand Paris :  
une double boucle qui ignore la CA.**  
Carte élaborée par le SE/ Région - capitale

## ► Un territoire de projet identifié depuis longtemps par l'Etat

De fait, pour appuyer sa démarche, la CA possède de nombreux arguments qui placent son territoire dans une logique d'attention et d'intervention de l'Etat.

L'intérêt de l'Etat pour ce territoire n'est pas récent, puisque le site est historiquement marqué par son investissement, Cergy-Pontoise étant une ancienne Ville Nouvelle. De plus, la proximité géographique avec l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine-Aval / Epamsa fonde une intégration de Cergy-Pontoise aux enjeux de l'OIN en termes de polarité.

Il s'agit également d'un territoire de projet identifié par la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France, le

territoire de la confluence seine / Oise, repris par la Mission Grand Paris, puis par le Secrétariat d'Etat, comme pôle majeur de développement de la région capitale (avec le futur port d'Achères, projet d'ampleur pour l'Etat, porte d'entrée multimodale pour Paris, le projet de Canal Seine - Nord Europe, équipement d'échelle européenne, qui a un impact fort sur l'Oise et sa confluence avec la Seine). La problématique du tracé de l'A104 a également un effet important sur les territoires traversés (qu'il s'agisse de l'ancien tracé, qui passait par le boulevard Condorcet, entre les ZAC Neuville 1 et 2, ou du nouveau tracé, un peu plus à l'Est, par Conflans-Sainte-Honorine).

## ► La « marque Louvre », une opportunité à exploiter

En accueillant le CCP, la CA renforce sa visibilité grâce à la notion de « marque Louvre » : l'accueil du CCP est pour Cergy-Pontoise l'occasion de profiter d'une image prestigieuse, à l'échelle de la métropole et donc du Grand Paris. C'est aussi une façon pour l'Etat de faire entrer cet investissement, au départ

technique et sectoriel, dans une stratégie plus vaste et de plus long terme, en donnant à cet investissement un sens en termes d'aménagement. De fait, le Louvre a d'ores et déjà annoncé son intérêt pour une labellisation « Grand Paris » de son projet.

---

## 4 / Un important potentiel de territorialisation des objectifs Grenelle

### ► Un grand paysage propice à une croissance urbaine maîtrisée

A l'échelle du terrain retenu, le secteur d'aménagement est encore très peu urbanisé.

Cependant, il est situé au cœur d'un ensemble plus vaste fortement marqué par le fait urbain ; c'est donc un espace de respiration et potentiellement de croissance urbaine maîtrisée.

A une échelle encore plus large, il s'inscrit dans un espace de cohérence

géographique, celle du grand paysage, avec des ensembles naturels majeurs à articuler (forêt domaniale de Saint-Germain en Laye, forêt domaniale de l'Hautil, forêt départementale de l'Hautil, plaine de Pierrelaye, plaine de Carrières-sous-Poissy, rives de Seine) et une forte présence de l'élément fluvial (confluence Seine-Oise, méandres de la Seine et de l'Oise).

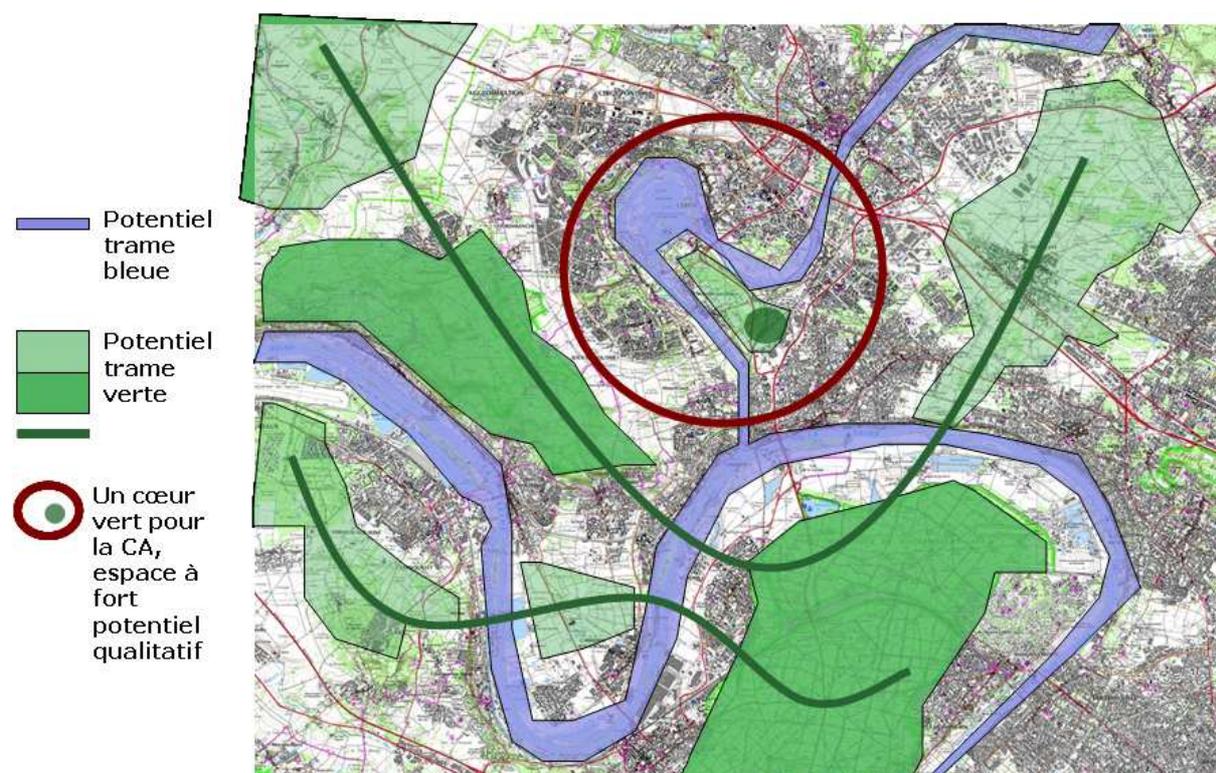
## ► Territorialiser le Grenelle de l'Environnement

Le projet bénéficie donc d'un contexte très favorable pour la territorialisation des objectifs du Grenelle inscrits dans les lois Grenelle I et II et notamment la nécessité de concilier développement urbain et respect des continuités.

La disponibilité foncière et les marges de manœuvre importantes permettent en effet d'envisager la construction d'un nouveau quartier selon des normes durables en utilisant les outils disponibles. En particulier, les questions de circulation, d'eau, d'énergie, de qualité des espaces publics peuvent être intégrées en amont dans le projet.

D'autre part, le site et ses qualités paysagères permettent d'envisager son insertion dans la logique de la trame verte et bleue qui doit être structurée.

Les ambitions de réalisation de politiques publiques peuvent s'appuyer sur un volontarisme affirmé de la CA dans le domaine du développement durable, volontarisme concrétisé par un important investissement dans les objectifs Grenelle I : réalisation en cours d'un SCOT Grenelle, mise en place d'un éco quartier, politique active sur les berges de l'Oise (travaux, en concertation avec les communes de la CA, sur une politique cohérente de sites classés en Espaces Naturels Sensibles, préservation des étangs, valorisation du fait fluvial), ambitions d'exemplarité affirmées (Cergy-Pontoise présentée dans ses brochures de communication comme « ville durable » avant la lettre, avec en particulier la volonté stratégique de construire la ville en amphithéâtre autour de la boucle de l'Oise).



***Un secteur – clef pour la mise en place de la trame verte et bleue, au cœur d'un espace urbain dense entouré d'un grand paysage structuré par d'importants espaces naturels.***

*Document de l'auteur  
Carte IGN*

---

## **5 / Constat : un projet exceptionnel porteur d'une ambition partagée**

Le projet de CCP peut se lire comme une grande ambition partagée où un projet d'Etat rencontre à la fois les préoccupations du Grand Paris, celles du Grenelle de l'Environnement, ainsi qu'une volonté forte d'aménagement des collectivités territoriales qui accueillent l'équipement sur leur territoire.

Le projet d'ensemble est ainsi un projet rare car potentiellement porteur d'une grande réussite à plusieurs échelles, où se mêlent des projets distincts mais qui fonctionnent en synergie. Projet d'équipement, dynamique du Grand Paris, objectifs Grenelle : les ambitions de l'Etat sont aussi des ambitions portées par le territoire d'accueil. C'est cette convergence qui pousse la CA à proposer un véritable projet urbain. C'est encore cette convergence qui fait du projet d'entrepôt bien davantage qu'une simple boîte noire posée en plein champ.

Les ambitions affichées sont donc très élevées, et le potentiel de réalisation, au-delà de l'affichage, est réel. Il est donc important de veiller à la réussite du projet d'ensemble, qui peut permettre, à partir d'un projet partagé, d'atteindre des objectifs élevés en termes d'aménagement du territoire.

Cependant, la réussite n'est pas une évidence a priori : l'imbrication des ambitions, le jeu d'acteurs ainsi que les enjeux sectoriels soulevés par le projet (au-delà de la construction de l'équipement, ce sont des questions de logement, de commerce, d'activité, de transports qui se posent), multiplient les inconnues pesant sur le projet d'ensemble.

Il est donc indispensable de mettre en évidence les risques et les doutes, afin d'identifier les leviers permettant de surmonter les obstacles et de réaliser le potentiel.

---

## **Une évidence qui n'est qu'apparente Pour un projet qui reste à construire**

## 1 / Une articulation essentielle du projet d'ensemble à préciser : le Louvre, juge et partie ?

### ► Le Louvre, un acteur majeur dans le projet

Le Louvre, Etablissement Public, est un acteur de poids, d'abord par son statut administratif, qui lui donne une autonomie importante, ensuite par les budgets qu'il gère et par sa force de frappe logistique : sur le projet du CCP, le Louvre a été en mesure de recruter une équipe de cinq personnes et de l'installer dans des locaux dédiés.



De plus, le Louvre pèse par sa place dans le paysage culturel et muséal français comme international. La

richesse de ses collections, ses espaces d'exposition, les locaux historiques qui l'accueillent, forment un ensemble d'exception.

De ce poids réel provient une image forte, une « marque » internationalement connue et reconnue qui en fait un acteur incontournable du secteur. Son engagement dans le partenariat avec l'Emirat d'Abu Dhabi est à ce titre significatif : le Louvre est en capacité de signer des accords internationaux de très haut niveau, engageant des montants importants sur la durée ; à ce titre, il est aussi un acteur essentiel de la politique culturelle de la nation.

Enfin, la richesse des collections aboutit à un rôle important dans le monde de la conservation : le Louvre accueille à lui seul environ 10% des conservateurs de France et environ 80% de l'activité du C<sup>2</sup>RMF lui est directement consacré.

### ► Pour le Louvre, des réserves avant tout

Les objectifs du Louvre sont précis et bien définis dans le cadre de ce projet. Il s'agit pour lui de régler une fois pour toute la question de la localisation et de la qualité de conservation des réserves. Des souterrains du Louvre aux entrepôts de La Plaine Saint-Denis en passant par le boulevard MacDonald, ces réserves ont une histoire, techniquement et financièrement coûteuse. Le Louvre a comme objectif clair de se doter d'un lieu dédié et pérenne. Pour le Louvre, le reste du projet n'est pas central : si l'opportunité d'exploiter un grand potentiel est bien identifiée, ce n'est pas l'objectif à atteindre. La réalisation d'un bâtiment de conservation est l'objectif principal, celui qui justifie et explique le volontarisme affirmé. Le Louvre est donc intéressé avant tout par la réalisation

d'un espace de conservation. Ce dernier, au sens strict du terme, est constitué de locaux destinés à entreposer les œuvres mises en réserve, avec quelques espaces techniques servis par des personnels de surveillance scientifique et de sécurité, en fait peu nombreux. A ce titre, le Louvre est concerné par environ 80% des surfaces de réserves prévues. Les 20% restants sont destinés à d'autres institutions muséales qui se trouvent dans la même situation et sont également en demande de surfaces pour des réserves. Cette répartition des surfaces fonde la légitimité du Louvre à être Maître d'Ouvrage de cette partie du projet, légitimité renforcée par le fait que c'est la rente liée à l'accord passé avec l'Emirat d'Abu Dhabi qui apporte l'essentiel des financements.

## ► Le Louvre et le reste du projet d'ensemble : des maîtrises d'ouvrages à distinguer

Si le très efficace portage du Louvre trouve un fondement évident en ce qui concerne les réserves, beaucoup de questions restent posées quant au portage des autres aspects d'un projet d'ensemble très ambitieux et dépassant largement le principe d'un entrepôt sécurisé, une boîte noire posée en plein champ. De fait, le rôle et les compétences du Louvre sont finalement en réalité plus limités que le projet d'ensemble ne le laisse supposer de prime abord.

En étant Maître d'Ouvrage du CCP, le Louvre est aussi Maître d'Ouvrage du projet concernant les institutions scientifiques. Cependant, il n'est en charge, au sens strict du terme, que des locaux devant accueillir ces institutions, ateliers de restauration et laboratoires de recherche. En effet, les personnels et leurs activités dépendent du MCC et du CNRS : le Louvre doit donc composer avec un projet scientifique sur lequel il a peu de prise, et qui est pourtant déterminant, puisque c'est ce projet scientifique qui va fixer les surfaces

nécessaires dans le bâtiment et former le cœur du pôle de compétences attendu.

Le pôle de médiation et de valorisation, également prévu en complément, et qui doit donner corps à l'ouverture du CCP, est quant à lui entièrement financé par la CA de Cergy-Pontoise, qui en est le Maître d'Ouvrage. De la même manière, la constitution de la Cité des métiers d'art est portée par les territoires, la CA et la Commune de Neuville-sur-Oise en premier lieu, et leurs partenaires.

Ainsi, le Louvre n'est en fait qu'un acteur parmi d'autre, et le projet d'ensemble n'est pas le sien, d'abord parce qu'il n'existe pas de Maître d'Ouvrage de ce projet d'ensemble, ensuite parce que ses objectifs particuliers sont fonctionnellement limités. Ce sont donc sa renommée, son poids financier et sa position institutionnelle qui lui donnent une influence majeure, plus que son positionnement concret d'acteur. Le Louvre offre au projet un point de départ et une visibilité exceptionnels : c'est seulement en ce sens qu'il en est le moteur.

## ► Le Louvre Maître d'Ouvrage : une évidence légitime qui est peut-être aussi un handicap

La confusion autour de la définition de la maîtrise d'ouvrage du projet d'ensemble met le Louvre dans une situation complexe. En effet, son rôle d'acteur central le place au cœur du dispositif et lui fait endosser une responsabilité importante, en particulier vis-à-vis de la CA, qui voit en lui son interlocuteur d'Etat exclusif, et des services scientifiques, qui doivent suivre un Etablissement Public qui n'est pas leur tutelle. Il existe donc un décalage entre des problématiques qui ne se recoupent pas et que le Louvre, *stricto sensu*, n'a pas pour mission de traiter.

Il est inutile de s'interroger aujourd'hui sur la pertinence du choix de l'attribution de la maîtrise d'ouvrage. De fait, d'autres pistes avaient été explorées,

avec des configurations très différentes. Notamment, des études préalables avaient été réalisées par la Direction des Musées de France (DMF), tutelle officielle de l'Etablissement Public du Louvre, avec le concours de l'Etablissement public de Maîtrise d'Ouvrage des travaux Culturels (EMOC), en 2005-2006. Le scénario d'un pilotage DMF-EMOC est d'ailleurs resté une hypothèse de travail jusqu'en 2008. Cependant, le choix du Maître d'Ouvrage, arbitré directement par le Cabinet du Ministre de la Culture et de la Communication, est bien entendu motivé par le fait que le Louvre reste le premier concerné par le besoin de réserves et qu'il est à l'origine de la plus grande partie des financements. Il est, de ce seul fait, sans conteste légitime.

Mais dans le jeu d'acteurs, l'élargissement du projet au pôle de compétences puis aux projets de la CA ont mis le Louvre dans une position inconfortable : il est ressenti à la fois comme juge et partie, interlocuteur principal alors que son périmètre réel de

compétence est somme toute technique. C'est en particulier dans la gestion de la question de la venue des compétences scientifiques, qui sont intégrées au bâtiment sans être intégrées au Louvre, que le problème et le besoin de clarification se font le plus sentir.

---

## 2 / Les services scientifiques, une des principales clefs de la réussite du projet d'ensemble

### ► L'importance des services scientifiques pour le projet d'ensemble

Les personnels amenés à venir travailler sur le site représentent plus de 300 personnes : 260 pour le C<sup>2</sup>RMF, 40 pour le LRMH, 25 pour le CRCC.



C'est leur présence quotidienne qui peut seule créer la dynamique attendue, en synergie avec l'arrivée d'activités spécialisées, et qui permet d'envisager la création sur le site d'une véritable vie, avec des services.

L'importance de la venue des personnels scientifiques est donc évidente : sans tous ces conservateurs, restaurateurs, chercheurs, le CCP ne serait qu'un entrepôt de réserves et le développement du *cluster* serait grandement remis en question.

### ► La cohérence reconnue d'un possible projet scientifique

D'un point de vue scientifique, la cohérence du projet de pôle de compétences existe, et des synergies fortes sont envisageables et envisagées. Le projet de rapprochement n'appartient donc pas seulement au champ du

discours : c'est une réalité potentielle. Elle s'appuie notamment sur une complémentarité des missions de restauration et de recherches et des différents supports traités par les services.

### ► Pourquoi déplacer les services scientifiques ?

Malgré cette cohérence du rapprochement, le déménagement est toujours en question. En effet, les personnels sont aujourd'hui encore très réticents à accepter l'idée d'un déplacement de leurs services.

Tout d'abord, les trois institutions n'éprouvent pas le besoin de changer de locaux ; elles considèrent que les locaux actuels (les anciennes écuries du château de Champs-sur-Marne pour le

LRMH, le Pavillon de Flore du Palais du Louvre pour le C<sup>2</sup>RMF et le Muséum d'Histoire Naturelle du Jardin des Plantes pour le CRCC) leur permettent parfaitement de remplir leurs missions. Ces locaux sont bien entretenus, et les matériels, de très haute technicité, supporteraient difficilement un déménagement.

Pour les trois institutions, l'investissement dans un déménagement

de cette ampleur ne pourrait se justifier que par un projet scientifique solide, qui pour elles n'existe pas aujourd'hui.

Cette absence de projet scientifique validé par les personnels ouvre la voie à des craintes portant sur les missions (le LRMH craint de perdre sa spécificité en étant absorbé de fait par le C<sup>2</sup>RMF) et sur les conséquences éventuelles en termes de gestion du personnel (réduction des effectifs dans le cadre de la RGPP). Plus spécifiquement, le C<sup>2</sup>RMF craint un démantèlement, avec maintien d'un atelier de proximité au Louvre, dépendant de ce dernier, et report de

l'activité de recherche à Cergy, voire dans les locaux déjà occupés à Versailles. Cette crainte est à inscrire dans un contexte de défiance plus large entre le C<sup>2</sup>RMF et le Louvre : le Centre soupçonne l'EP de profiter de l'occasion pour récupérer ses locaux à son profit en tant qu'institution muséale. En effet, en déménageant à Cergy-Pontoise, le C<sup>2</sup>RMF libère le Pavillon de Flore, alors que le Louvre ne se cache pas de vouloir le récupérer un jour pour l'ouvrir au public, comme salle d'exposition supplémentaire, dédiée à l'histoire du musée.

### ► Des personnels inquiets pour leur vie quotidienne

Au-delà de ces réticences professionnelles, les personnels sont inquiets face au site retenu. Très favorables, durant la campagne de candidature, au site de Neuilly-sur-Marne, ils considèrent le site de Cergy-Pontoise comme trop éloigné de Paris, et difficile d'accès en raison de la saturation des réseaux. Ces inquiétudes doivent être ramenées au fait que pour les 300

personnes concernées, il s'agit effectivement de venir travailler quotidiennement sur le site, et que la perspective de venir chaque jour sur les quais d'une gare RER à l'atmosphère de « bout du monde » ne les enthousiasme guère, en particulier pour des personnels ayant l'habitude de se rendre tous les matins au Palais du Louvre.

---

## 3 / Une méthode prospective : établir des scénarios

### ► Trois scénarios prospectifs

En présentant ici des scénarios, il ne s'agit pas de proposer des projets alternatifs d'aménagements. De tels projets relèvent des compétences de la CA et de ses partenaires locaux. L'objectif est de montrer, avec les éléments constitutifs du projet d'ensemble, des futurs possibles, selon les choix ou les mécanismes qui pourraient être mis en oeuvre.

La méthode est donc prospective, avec comme finalité l'ambition d'apporter un éclairage aux décisions qui doivent être prises aujourd'hui par les acteurs. C'est en mettant en place une prospective crédible que les enjeux d'ensemble peuvent être dégagés et donc les actions infléchies en conséquence.

Ces scénarios prospectifs sont au nombre de trois. Ils sont gradués sur une échelle de réalisation du potentiel décelé dans le projet d'ensemble. Cependant, ils ont tous les trois en commun d'être réalistes : les options retenues s'articulent entre elles et font naître des logiques aussi crédibles les unes que les autres.

Ainsi, le premier scénario, le plus limité, n'est pas présenté pour avoir une fonction de repoussoir : il est non seulement crédible, mais au bout du compte plausible. Le deuxième scénario représente une réalisation plus poussée du potentiel, mais dans une perspective strictement formelle : la dynamique d'ensemble n'est pas présente. Le troisième scénario réalise le potentiel.

## ► Evaluer le poids des variables et de leurs interactions

Les trois scénarios se différencient par la manière dont sont posées les hypothèses de départ. Ces hypothèses sont fondées sur des variables qui dépendent des initiatives des acteurs et dont les poids possibles sont évalués et différenciés. Ces variables sont au nombre de quatre :

- Le déplacement sur le site des services scientifiques,
- La construction d'un projet scientifique suffisant pour donner une assise au pôle de compétences,
- L'attractivité du territoire d'accueil en termes de qualité de vie,
- Le soutien apporté au développement économique du *cluster*.

La variable la plus importante pour le projet d'ensemble est la venue des services scientifiques, qui est essentielle pour permettre à « l'effet *cluster* » de se mettre en place. Or, la venue de ces personnels dépend elle-même des deux autres variables. D'une part, la construction d'un projet scientifique, qui relève en premier lieu du MCC, est une condition nécessaire pour la mise en place du pôle de compétences. D'autre part, les personnels ne soutiendront pleinement la dynamique que si le territoire d'accueil est capable de faire preuve d'attractivité en termes de qualité de vie, afin que les personnels qui quittent le centre de Paris n'aient pas le sentiment de vivre une relégation sur des marges urbaines ; cette variable dépend des décisions d'aménagement prises par les acteurs locaux. Enfin, la dernière variable dépend de la manière dont la logique du *cluster* est soutenue par des initiatives concrètes et crédibles, des investissements, et dans la capacité du projet à dépasser le discours d'intentions.

## ► Scénario prospectif 1 : une boîte noire posée en plein champ

---

Ce premier scénario est perdant par rapport aux ambitions. Il s'appuie sur la réalisation du seul projet acquis, à savoir la construction du bâtiment des réserves, accompagné des quelques locaux techniques indispensables. Le volontarisme du Louvre permet en effet de considérer que ce projet se fera, sur le site, qui a été choisi après un travail d'étude complet et sérieux.

Cependant, ce volontarisme sur la construction du bâtiment des réserves peut jouer contre le projet d'ensemble. En effet, si aucun accord rapide n'est trouvé avec les acteurs du projet scientifique, il est envisageable que les personnels des services de restauration et de recherche ne viennent pas sur place, à la fois pour des raisons de désaccords sur le fond, mais aussi en raison des contraintes techniques du déménagement d'installations et de matériels sensibles.

Dans un tel scénario, le bâtiment se résumerait donc à un entrepôt où seuls les conservateurs viendraient travailler, tout en gardant leurs locaux au Louvre même, c'est-à-dire, logiquement, sur le site des collections dont ils ont la charge. Les conséquences de cette situation seraient importantes pour le projet d'ensemble. Sans personnels

nouveaux, l'impulsion ne saurait être donnée. La CA de Cergy-Pontoise serait dégagée de sa proposition de construire le pôle de médiation et de valorisation, à propos duquel elle n'a pas de contrainte légale de réalisation. La remise en question de cet investissement serait d'ailleurs parfaitement légitime, les risques que cette structure ne reste vide étant importants.

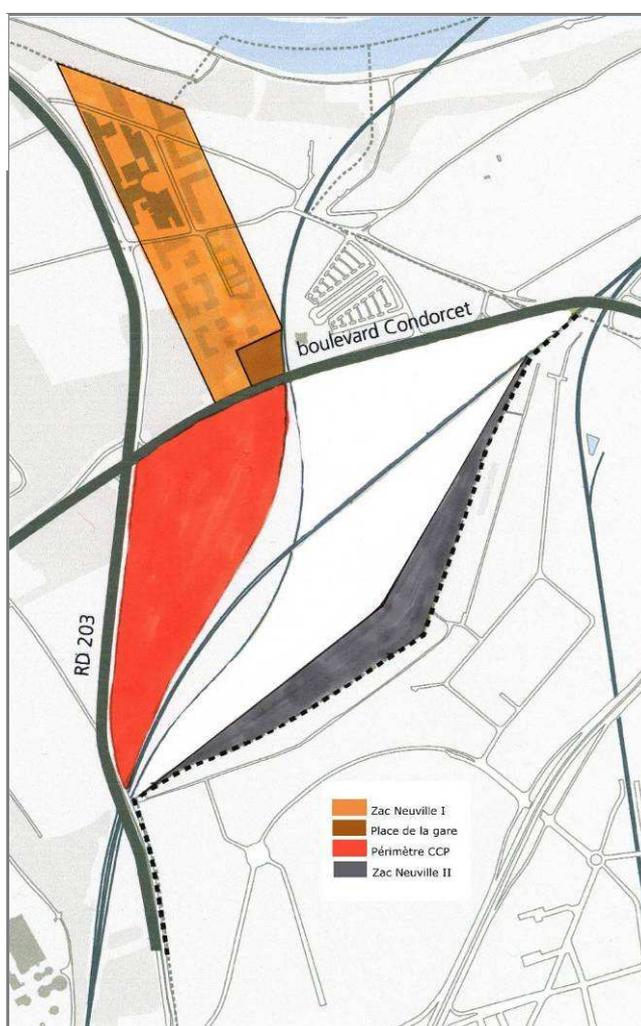
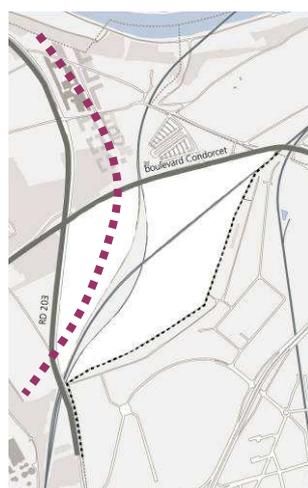
Dès lors, la ZAC Neuville 1 terminerait sa réalisation avec au mieux une accélération du processus de commercialisation sur les parcelles vides, qui sont les plus proches du périmètre des réserves.

La ZAC Neuville 2, quant à elle, poursuivrait son processus, sans être dynamisée davantage qu'elle ne l'est aujourd'hui. En d'autres termes, il faudrait envisager sa mise en place sur un temps long, en tout cas après la réalisation complète de la ZAC Neuville 1. Son développement s'appuierait alors davantage sur le Sud du périmètre, en continuité avec la ZAC des Boutries de Conflans-Sainte-Honorine, déjà existante et qui fonctionne bien.

### **Scénario prospectif 1**

**Une boîte noire  
Posée en plein champ.**

Documents  
de l'auteur



Le *cluster* n'existerait donc pas, et le projet se résumerait à l'installation d'un entrepôt, certes de qualité, mais qui resterait une boîte surdimensionnée, isolée par l'emprise ferroviaire dans une logique d'enclavement par rapport au reste du périmètre, sécurisée et sans impact sur l'aménagement du secteur. Ce scénario peut aussi impliquer

une neutralisation des possibilités d'aménagements futurs dans la zone, le nouveau bâtiment écrasant le périmètre par une dimension hors d'échelle et déterritorialisée.

Il est intéressant de noter que ce scénario est loin d'être improbable et présente certains avantages de court terme pour les acteurs. En effet, il permet au Louvre de réaliser son objectif principal en portant ses efforts sur le cœur de son projet, ce qui est après tout sa priorité ; il évite à la CA de s'engager sur des investissements qui restent risqués et coûteux, alors même qu'elle a d'autres projets, sur des secteurs de la CA considérés comme au moins aussi porteurs que le confins du territoire communautaire ; il lève les inquiétudes des personnels des services scientifiques ; enfin, il reprend une certaine logique territoriale qui n'est pas absurde, avec une cohérence Nord-Sud, de l'Université vers les réserves, en passant par la gare RER.

## ► Scénario prospectif 2 : des projets juxtaposés sans dynamique d'ensemble

---

Le deuxième scénario est une variante du premier. La variable prise en compte est la venue d'une partie des services scientifiques, ce qui permet d'envisager une dynamique faible mais existante.

Cette idée de déménagement partiel est aujourd'hui une option parfaitement crédible. Elle s'appuie sur le refus actuel du CNRS d'avaliser le transfert du CRCC, les doutes sur le déplacement du LRMH et sur la possibilité du C<sup>2</sup>RMF d'être divisé en deux parties, certains locaux restant au Louvre comme ateliers de proximité, entièrement tournés vers le musée et ses collections, les structures de recherche seules pouvant se déplacer. Même si le déménagement d'une partie du C<sup>2</sup>RMF pourrait parfaitement se faire dans les locaux de Versailles, où le C<sup>2</sup>RMF est déjà installé en partie, et que le LRMH est toujours peu motivé par un déplacement, il est possible d'accepter l'idée qu'une partie des personnels viennent sur le site. Ce scénario serait certes éloigné du grand pôle de compétences envisagé initialement, mais la venue de ces personnels sur le site pourrait constituer un élément déclencheur suffisant.

Dans cette perspective, la CA construirait son pôle de médiation et de valorisation. Dès lors, le centre de gravité du nouveau quartier se déplacerait. La gare de RER et sa place deviendraient le centre d'un nouveau quartier, qui franchirait les voies ferrées et le boulevard Condorcet. Il devient alors possible d'envisager un réaménagement des espaces publics prévus initialement dans le cadre de la ZAC Neuville 1, de façon à donner une cohérence au nouvel ensemble. La logique d'enclavement des réserves seules, coupées du reste du périmètre par l'emprise ferroviaire, serait alors surmontée.

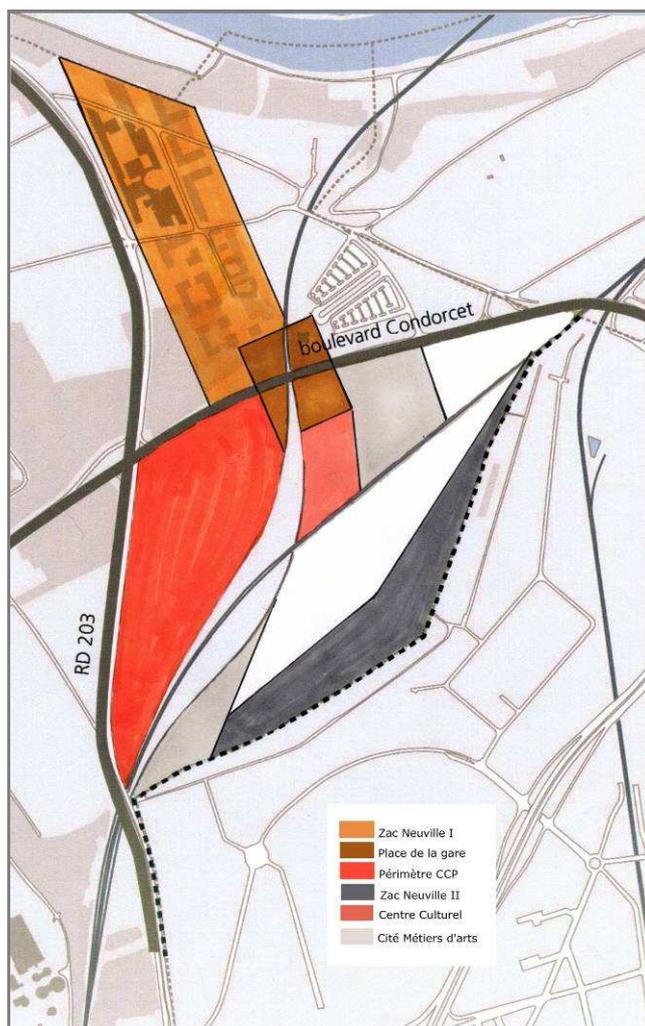
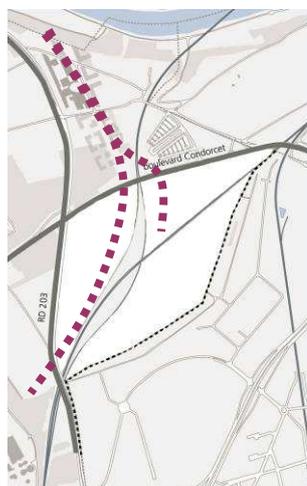
Ce dépassement de la logique d'enclavement permettrait d'envisager l'installation d'activités à proximité du complexe réserves / pôle de médiation et de valorisation. Un certain nombre d'artisans ou de PME pourraient alors trouver un intérêt à venir s'installer sur le site. Le *cluster* serait certes revu à la baisse, mais existerait tout de même. On

aurait alors, dans le secteur, une ébauche de la Cité des métiers d'art, même si le dynamisme et l'attractivité limités du périmètre, sans vraie vie de quartier et toujours éloigné des lieux de vie, ne seraient pas à la hauteur des ambitions initiales. L'ébauche de la Cité des métiers d'art pourrait trouver sa place soit au Sud, pour profiter du contexte de la ZAC des Boutries, soit éventuellement au Nord, près de l'axe central du périmètre, de la gare et du pôle de médiation et de valorisation. En revanche, la ZAC Neuville 2 continuerait pour l'essentiel à se structurer comme si le centre n'existait pas, tournée vers le Sud.

Ce scénario est une hypothèse certes minimale, mais qui est crédible en ce sens que l'essentiel des objectifs sont sinon atteints, du moins présents : centre de réserves, services scientifiques, ZAC Neuville 1 et 2, pôle de médiation et de valorisation. L'ensemble fait preuve d'une certaine logique d'aménagement, avec un vrai pôle gare et une réelle cohérence territoriale. Cependant, il ne s'agirait pas d'un véritable quartier : les personnels, peu nombreux, utiliseraient la gare comme une gare de desserte et de transit. Hors des horaires de travail, le site serait déserté et conserverait sa sensation de bout du monde. Ce scénario, acceptable par les acteurs, ne permettrait pas d'exploiter pleinement le potentiel.

**Scénario prospectif 2**  
**Des projets juxtaposés**  
**Sans dynamique d'ensemble.**

Documents  
de l'auteur



### ► Scénario prospectif 3 : l'ambition réalisée

---

Ce scénario part du principe que le pôle de compétences est pleinement constitué. Les personnels s'installent sur le site, les locaux prévus sont tous construits, la hiérarchie des lieux (réserves / restauration / recherche / pôle de médiation et de valorisation) est établie de manière lisible.

Les locaux destinés aux services scientifiques pourraient être installés au Nord des réserves proprement dites, directement face à la place de la gare. La présence du pôle de médiation et de valorisation trouverait alors tout son sens, en complément des locaux scientifiques. Ce pôle serait placé au Nord du périmètre de la ZAC Neuville 2, répondant au centre de réserves et en accès direct depuis la gare. L'ensemble réserves / locaux scientifiques / pôle de médiation et de valorisation formerait un tout hiérarchisé, des espaces les plus fermés aux espaces les plus ouverts.

La place de la gare serait alors réaménagée pleinement en cœur de site. Une intervention auprès de la SNCF pourrait être envisagée pour aménager au mieux ce cœur, qui cesserait d'être une coupure pour devenir un lien entre la ZAC Neuville 1 et la ZAC Neuville 2, entre le secteur universitaire au Nord et le secteur d'activité au Sud.

Pour permettre au secteur d'être à la hauteur des ambitions affichées, et pour rassurer les personnels sur l'offre en termes de cadre de vie, l'ensemble serait constitué en véritable quartier. Ainsi, des logements et des commerces viendraient compléter le périmètre, sans doute au Nord, c'est-à-dire au plus loin des voies ferrées mais à proximité de la gare, et donner du sens à des espaces publics de qualité. L'effet « bout du monde » s'estomperait et un vrai quartier attractif, appuyé sur un contexte mis en valeur et exploité dans une perspective de réalisation du potentiel, prendrait forme.

Dès lors, la dynamique de *cluster* pourrait fonctionner. La Cité des métiers d'art pourrait se développer, liée à la fois au nouveau quartier et au centre de réserves. Une localisation le long de la voie ferrée, face aux réserves, répondrait alors à un positionnement fonctionnel. Cette Cité des métiers d'art aurait de la place pour se développer selon ses besoins, et la ZAC dans son ensemble aurait également les moyens de compléter son développement par des activités plus classiques appuyées sur la ZAC des Boutries.

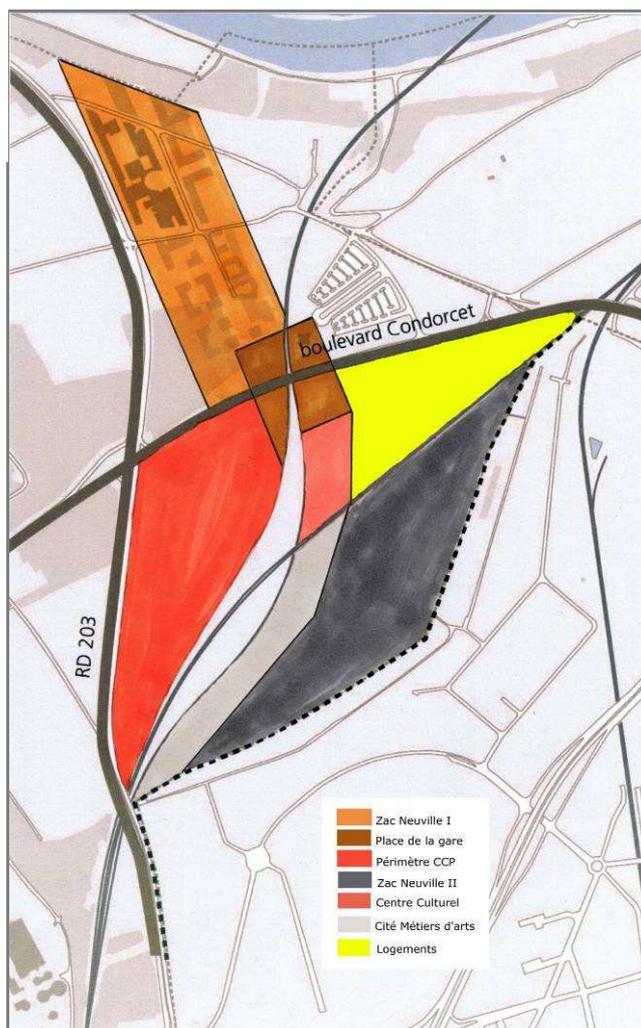
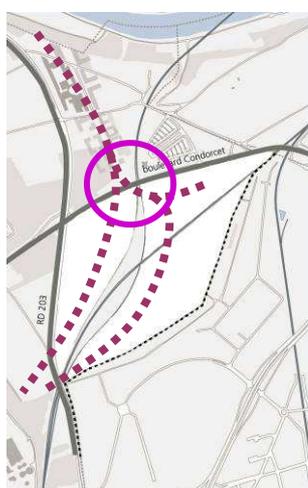
Grâce à la constitution d'espaces publics de qualité et d'une offre urbaine attractive, le projet d'ensemble prendrait forme autour d'un véritable centre : la gare devient la porte d'un nouveau quartier, et une logique urbaine réelle se dégage de l'ensemble, qui réalise à son échelle une mixité urbaine souhaitable pour attirer de l'activité.

En répondant à l'ensemble des ambitions, ce scénario permet de réaliser le potentiel à la fois sur le site (développement économique, projet urbain, pôle de compétences) et à toutes les échelles (territorialisation du Grenelle dans la réalisation des aménagements, création d'un pôle exemplaire intégré aux logiques du Grand Paris).

### Scénario prospectif 3

L'ambition réalisée.

Documents  
de l'auteur



## 4 / Enjeux : du projet partagé à la stratégie partagée

Dans ce grand projet impulsé par l'Etat et reçu avec volontarisme par les territoires, il ne suffit donc pas que l'ambition et le projet soient partagés. Il est également indispensable que les éléments du projet d'ensemble s'imbriquent de manière satisfaisante. Si le *cluster* ne peut exister sans la constitution du pôle de compétences, ce dernier ne peut se mettre en place de manière satisfaisante sans la création d'un véritable quartier, susceptible de rassurer les personnels destinés à venir sur le site. De la même manière, les potentiels en termes de Grand Paris et de territorialisation du Grenelle ne peuvent être réalisés que si le projet d'ensemble prend forme, dans l'intérêt de l'équilibre régional comme dans celui de la CA, en hissant la réalisation au niveau des ambitions en termes de

développement durable et d'affirmation du Louvre comme acteur majeur du paysage culturel national et international. La complexité du projet d'ensemble nécessite donc de porter la plus grande attention aux interactions. Les questions de coordination et de concertation, tant dans la préparation que dans le passage à la phase opérationnelle, sont ici essentielles. Or, chaque acteur est porteur d'objectifs spécifiques, qui risquent au pire de se heurter, au mieux de se neutraliser.

C'est dans cette optique qu'il est indispensable, pour permettre au troisième scénario de se réaliser, de dépasser le projet partagé pour mettre en place une véritable stratégie partagée qui n'existe pas aujourd'hui.

# 3

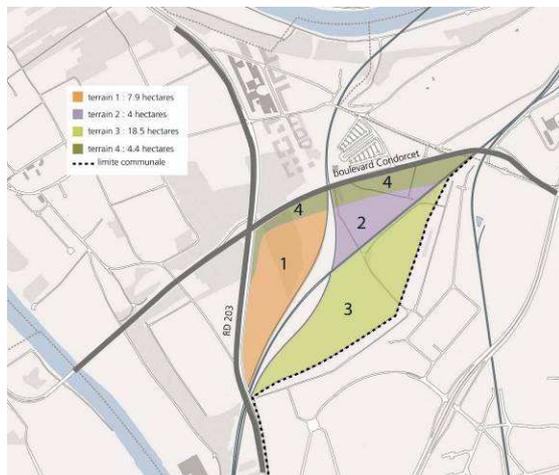
---

## **Mettre en œuvre Une stratégie partagée**

# 1 / Créer les conditions de la disponibilité du foncier afin de dégager des marges de manoeuvres

## ► La question du foncier, au cœur du projet

Les besoins fonciers du centre de réserves proprement dit, compris entre 86000m<sup>2</sup> et 118000m<sup>2</sup> de SHON selon les périmètres envisagés, ceux des aménagements complémentaires, ainsi que ceux de l'ensemble du projet urbain, nécessitent une vaste emprise et des disponibilités foncières exceptionnelles. Un point fort du dossier de candidature de Cergy-Pontoise a justement été cette grande disponibilité : les terrains proposés forment un ensemble d'environ 35 ha, répartis entre quatre terrains.

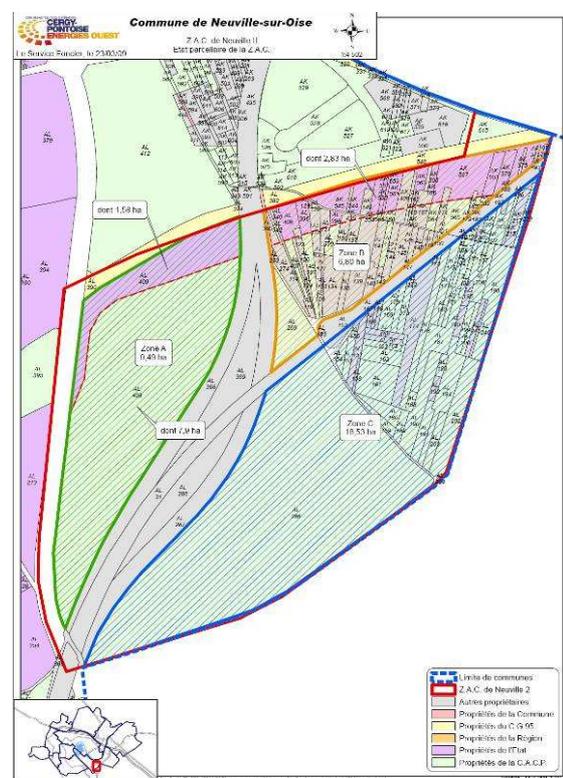


**Les quatre terrains proposés par la CA.**  
Document issu du dossier de candidature de la CA de Cergy-Pontoise

De fait, ces terrains sont aujourd'hui libres et destinés au développement : les marges de manoeuvre sont donc *a priori* importantes. Cependant, plusieurs

problématiques sont à prendre en compte et doivent être réglées sous peine de remettre en question le projet d'ensemble. Une lecture de la répartition de la propriété sur un plan cadastral permet d'analyser des contraintes plus fortes qu'il n'y paraît, mais aussi de révéler des pistes d'action pour dégager des espaces suffisants.

### Etat parcellaire du périmètre.



Commune de Neuville-sur-Oise, document issu du dossier de candidature de la CA.

## ► Le foncier de la CA et de ses partenaires locaux

La CA contrôle totalement le terrain qu'elle propose pour la construction du CCP. Elle contrôle également directement une partie du périmètre destiné au pôle de médiation et de valorisation, ainsi qu'une partie des terrains composant la future Cité des métiers d'art. Il est intéressant de remarquer que ce foncier directement

mobilisable est suffisant pour réaliser les éléments constitutifs du projet d'ensemble, d'autant plus que l'on peut compter sur les terrains des partenaires locaux, Conseil général et Commune de Neuville-sur-Oise notamment, qui appuient le projet. La CA a donc raison de se prévaloir d'une bonne maîtrise foncière, mais cette maîtrise n'est pas

totale : sur les 35ha mis à disposition, un large tiers n'est pas maîtrisé directement. Les marges de manœuvre sont donc en fait, en l'état, très réduites,

alors qu'il est indispensable de pouvoir envisager une action sur tout le périmètre retenu.

### ► **La mobilisation du foncier privé : des marges de manœuvre à dégager**

Pour dégager les marges de manœuvre souhaitables et annoncées, la CA compte mobiliser le foncier privé de la zone. Il s'agit de parcelles en lanière, qui forment un maillage sur les terrains 2 et 3. Ces parcelles sont aujourd'hui possédées par de nombreux petits propriétaires. Ce sont des parcelles agricoles, qui ne sont pour la plupart pas exploitées, en particulier pour celles du terrain 2.

La CA, lors de la création de la ZAC Neuville 2, a lancé un processus de rachat à l'amiable de ces parcelles et compte intensifier cette politique. Certes, l'intention est louable. Mais on peut s'interroger, au bout du compte, sur la réelle disponibilité de ce foncier, dont le rythme de rachat peut s'avérer incompatible avec le rythme désiré par le Louvre et ses partenaires. Pour répondre à cette inquiétude, la CA a annoncé son intention d'avoir recours, le cas échéant, à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Là encore, les interrogations sont grandes, à la fois sur la légitimité d'une telle DUP (en fin de compte, le

CCP ne doit pas se construire sur ces terrains) et sur les délais que cela suppose. Si la CA s'engageait dans cette voie, un soutien et une réactivité forte des services de l'Etat seraient bienvenus afin de réduire les délais au maximum.

Ces terrains, qui sont destinés à recevoir les aménagements urbains situés à proximité immédiate du pôle de médiation et de valorisation, sont un élément important pour rassurer les personnels des institutions scientifiques sur le niveau d'urbanité du secteur. Cependant, le risque qu'ils ne soient pas disponibles dans les temps du projet existe, d'autant plus que les aménagements à réaliser sur ces parcelles sont certes essentiels pour le projet d'ensemble, mais non programmés aujourd'hui. Enfin, il est possible de s'interroger sur l'intérêt réel de la CA à mettre en œuvre une politique active de mobilisation de ce foncier, puisque le projet prévu aujourd'hui peut parfaitement se réaliser sur les terrains déjà disponibles.

### ► **Un important foncier maîtrisé par l'Etat au cœur du projet d'ensemble**

Le secteur a comme particularité de comporter une large bande de terrain maîtrisée par l'Etat. Il s'agit de terrains réservés, inscrits comme tels sur le Schéma Directeur d'Ile-de-France de 1994, document élaboré à l'époque par l'Etat. Cette réserve concerne la réalisation d'un tronçon autoroutier de l'A104.

Depuis 1994, les enjeux ont évolué, et ce tracé n'est plus à l'ordre du jour : un nouveau tracé existe, validé, plus à l'Est (par Conflans-Sainte-Honorine). La réserve n'a donc plus lieu d'être, et il est d'ailleurs prévu de la supprimer dans le nouveau SDRIF élaboré cette fois par la

Région, et voté par cette dernière en décembre 2008.

Cependant, et sans entrer dans le détail d'une problématique à la fois juridique et politique, ce nouveau SDRIF n'est toujours pas validé par l'Etat à ce jour. C'est donc l'ancien document qui s'impose, et la réserve n'est donc pas levée.

Cette situation est très préjudiciable au projet. D'une part, il s'agit d'une emprise de 4,4ha, en bordure immédiate du périmètre du futur centre, qui est gelée. D'autre part, ce terrain est situé dans un secteur stratégique pour le projet

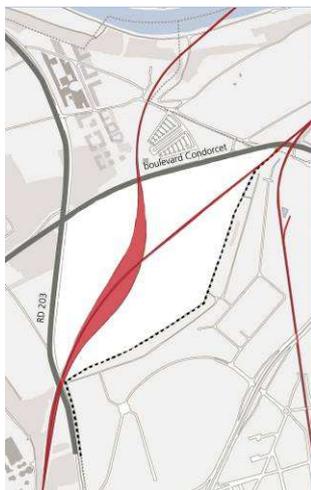
d'ensemble : il sépare les deux ZAC, et en particulier coupe tout le périmètre Neuville 2 de la gare de RER. Amputer le projet de ce terrain, c'est enlever beaucoup de sens et de capacités d'action.

Il est donc nécessaire de trouver une solution rapide. Si la validation du SDRIF

2008 par l'Etat est un sujet qui dépasse largement la problématique du CCP de Cergy-Pontoise, on peut argumenter ici qu'il existe une convergence totale entre l'ensemble des acteurs, locaux comme nationaux, et que cette convergence mérite d'être soutenue.

### ► Des emprises ferroviaires très importantes à prendre en compte

Lors de la campagne de candidature, la CA a beaucoup insisté sur la dimension homogène du foncier proposé. Cette homogénéité est sur le terrain très discutable : le secteur est parcouru par deux emprises ferroviaires qui segmentent l'ensemble selon des tracés Nord-Sud et Est-Ouest.



**Les emprises ferroviaires du périmètre.**

*Document de l'auteur*

actions permettant d'estomper ces césures.

D'une part, le traitement paysager des larges espaces interstitiels situés entre les voies, sur le tracé Nord-Sud, permettrait d'intégrer la césure dans le projet d'ensemble, avec éventuellement, selon les choix effectués, l'hypothèse d'une passerelle piétonne, par exemple dans le prolongement de l'Axe Majeur, soulignant ce dernier. D'autre part, une réflexion sur le franchissement de la voie Est-Ouest devrait être menée, afin de rendre les cheminements naturels et simples entre le Nord et le Sud de la ZAC Neuville 2. Enfin, il serait souhaitable d'envisager une couverture partielle des voies au niveau de la gare, en élargissant le franchissement existant. Cet élargissement pourrait être léger et dédié aux passages piétons, et aurait pour fonction décisive de donner corps à la place centrale.

S'il n'est bien entendu pas question de mobiliser le foncier du RER, qui est intangible, il faut cependant en tenir compte car il s'agit d'une emprise lourde, importante, qui marque une césure très forte dans le périmètre d'ensemble, traversé par plusieurs voies. Une réflexion doit donc être menée sur ces infrastructures, afin d'envisager des

Ces aménagements, qui dépendent des décisions et de la volonté politique de la CA, ne peuvent être réalisés qu'en concertation avec les services régionaux de transport. Il serait donc souhaitable de favoriser les contacts entre la CA et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).



**Des emprises ferroviaires qui marquent fortement le terrain.**

*Photographies de l'auteur*

---

## 2 / Construire le *cluster* : définir et soutenir une stratégie de développement économique

### ► Le projet de la Cité des métiers d'art en question

Telle qu'elle est présentée par la CA, la Cité des métiers d'art apparaît largement appartenir au champ du discours : il est difficile d'envisager la venue en masse et spontanée d'activités très spécialisées et centrées exclusivement sur la restauration et la conservation. Même en ajoutant des entreprises innovantes utilisant les recherches de ce secteur pour les appliquer à des techniques spécifiques, par exemple dans le domaine du textile, l'objectif reste très hypothétique.

Deux obstacles sont d'emblée identifiables. D'une part, ces entreprises sont essentiellement des PME

innovantes, n'ayant donc besoin, en raison de leur haute technicité, que d'emprises réduites (ce ne sont pas des entreprises de logistique). D'autre part, ces entreprises n'ont pas spécifiquement besoin de la proximité des réserves pour s'installer : elles peuvent parfaitement vivre de manière autonome ailleurs sur le territoire.

Ainsi, pour que la Cité des métiers d'art fonctionne, il faut apporter des éléments supplémentaires susceptibles de déclencher une dynamique économique, un « effet *cluster* », poussant les activités à venir s'installer.

### ► Des réseaux, mais saturés : le nécessaire travail sur l'accessibilité

La CA insiste beaucoup sur la grande accessibilité du secteur. Située à une trentaine de kilomètres de Paris, Cergy-Pontoise a effectivement besoin d'affirmer des liaisons fortes avec la capitale, et d'une manière plus générale les pôles centraux de la région. L'accessibilité est en effet l'une des clefs de la réussite économique de la zone.

De fait, les liaisons existent : la desserte routière et autoroutière est dense, avec notamment la proximité de l'A104, la desserte ferroviaire est assurée par la ligne A du RER, présente au cœur du site lui-même, et reliée directement à Paris Centre, par La Défense.

Cependant, ces accès sont totalement saturés aujourd'hui, quelques soient les modes de transport pris en compte. En particulier, la ligne A du RER, point fort du projet d'accessibilité, est dans une situation de cadence maximum, et les rames, qui sont formées, déjà, du plus grand nombre de wagons possibles eu égard à la longueur des quais et à la force des motrices, sont bondées lorsqu'elles arrivent à Neuville-sur-Oise, dans les deux sens. Dans ce contexte,

l'arrivée des seuls 300 personnels permanents sur le site aboutirait à une surcharge quotidienne, aux heures de pointe, que le matériel serait incapable d'absorber, sans compter les besoins en déplacement des familles venues s'installer à proximité du CCP.



**Un RER A quotidiennement saturé,**  
*Photographie Le Parisien*

Il est donc impératif de soutenir et d'accélérer les projets en cours, en collaboration avec la Région Ile-de-France et le STIF. En particulier, des aménagements sont nécessaires sur la ligne A, afin d'améliorer le matériel, par exemple en utilisant des wagons à deux niveaux. D'autre part, le prolongement de l'autoroute A104 par Conflans-Sainte-Honorine, c'est-à-dire à proximité immédiate du site, permettrait un

meilleur accès routier. Enfin, le SDRIF adopté par la région prévoit la venue d'un tram-train, la Tangentielle Ouest, depuis Saint-Germain-en-Laye RER jusqu'à Cergy-RER. Ce tram-train permettrait la mise en place d'une liaison alternative vers Paris et surtout d'élargir le bassin d'accessibilité autour du site.

Enfin, ce travail sur l'accessibilité ne concerne pas que le succès de l'opération en termes de pôle de

compétences et de constitution du *cluster*. Il s'agit aussi d'assurer la venue dans de bonnes conditions de publics attendus : scolaires, touristes, chercheurs, partenaires privés, participants à des colloques. En particulier, un travail devrait être mené par la CA, dans le cadre de son Plan Local de Déplacement, afin de permettre une meilleure accessibilité au site depuis le reste de la collectivité en utilisant des moyens de circulation doux.

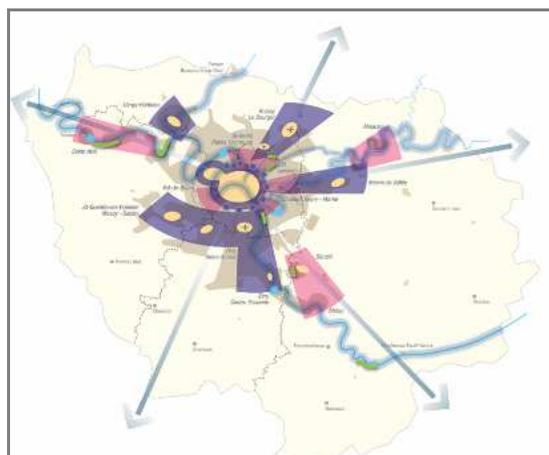
### ► Neuville 1, Neuville 2, Boutries : profiter de l'existence de trois ZAC

S'il semble irréaliste de compter sur l'installation d'un *cluster* de 35ha dédié aux métiers du patrimoine, le site, repéré au SDRIF comme dans le SCOT comme porteur d'activité, permet en revanche d'envisager un réel potentiel de développement économique.

De fait, trois ZAC sont en jeu.

Au Nord, la ZAC Neuville 1 est en chantier et en cours de commercialisation. Il est possible d'espérer un effet vertueux lié à l'arrivée du CCP, aux aménagements publics qui l'accompagnent ainsi qu'au volontarisme de la CA de Cergy-Pontoise, pour que cette commercialisation et le rythme des travaux s'accélèrent, afin que le Nord du boulevard Condorcet puisse devenir rapidement un secteur achevé, vivable et vivant, articulé autour de son mail central.

Au Sud se trouve la ZAC des Boutries, située sur le territoire de Conflans-Sainte-Honorine, c'est-à-dire hors de la CA de Cergy-Pontoise. Cette ZAC est achevée et fonctionne bien, accueillant un tissu de PME parfois innovantes. Cette ZAC se termine aujourd'hui de manière abrupte avec la limite communale, mais il serait facile de la prolonger sur le périmètre de projet. En d'autres termes, le dynamisme de développement de la ZAC des Boutries peut permettre d'envisager un développement dans la ZAC Neuville 2, à partir du Sud du périmètre.



**Consolider un ensemble de pôles économiques forts, identifiables et attractifs à l'international**

- pôle d'échanges, d'affaires et de recherche et développement international à développer
- axe d'échanges internationaux à intensifier

**Structurer l'espace francilien autour de territoires moteurs de développement et de rayonnement économique international**

- territoire de rayonnement économique international à conforter
- territoire moteur de développement économique régional à faire monter en puissance
- réseau de pôles tertiaires à structurer

**Favoriser l'émergence de nouvelles filières participant à l'excellence francilienne et contribuant à la diversité des emplois**

- pôle d'excellence regroupant des activités liées à l'environnement de renom international à créer
- promouvoir l'actuel d'activités économiques en lien avec la fleuve
- plate-forme fluvide internationale à créer ou à intensifier

0 10 km  
Source : IAU-IdF  
© IAU-IdF 2008

**Cergy-Pontoise, territoire reconnu par le SDRIF 2008 comme pôle économique fort et territoire de rayonnement économique international**

*Carte Défi (p40), Développer l'emploi, l'excellence économique, et le rayonnement international de l'Ile-de-France, SDRIF 2008, IAU-Idf*

Enfin, constituant le foncier du projet, la ZAC Neuville 2 reste un outil pertinent pour encourager le développement et faire venir de l'activité, en profitant de son intégration dans un contexte moteur qui peut porter le dynamisme interne. De fait, un travail sur la voirie et la manière dont celle-ci pourrait se raccorder aux systèmes existants au Nord et au Sud

est nécessaire et devrait pour cela faire l'objet d'une étude de mise à niveau de la ZAC Neuville 2. Une révision de la ZAC

pourrait ainsi faire l'objet d'une concertation fructueuse entre les services de l'Etat et la CA.

### ► Un Contrat de Développement Territorial Grand Paris ?

La Société du Grand Paris se met en place actuellement. Sans revenir sur le détail de la structure et sa genèse conflictuelle, il est possible d'évoquer ici les Contrats de Développement Territoriaux qu'elle prévoit.

En l'état, ces contrats sont aujourd'hui destinés aux périmètres situés autour des futures gares incluses dans le nouveau tracé proposé par le Secrétariat d'Etat au développement de la région capitale. Cergy-Pontoise ne rentre donc pas dans ce périmètre juridique.

Cependant, à bien des égards, un contrat de ce type pourrait être légitimement appliqué au projet d'ensemble, qui s'insère parfaitement dans toutes les logiques d'équilibre régional portées par le Secrétariat d'Etat. Si aucune nouvelle gare n'est construite, c'est bien une nouvelle mission, à inclure

dans une stratégie d'équilibre global de l'aménagement de la métropole, qui est donnée à la gare RER de Neuville-Université, jusqu'ici simple gare-relais pour les usagers motorisés des alentours venant déposer leur véhicule avant de prendre le train. De plus, la dimension du *cluster* rejoint les préoccupations de la Société du Grand Paris.

Ainsi, il serait intéressant d'argumenter auprès de cette dernière pour obtenir l'intégration du périmètre dans les dispositifs prévus. Cette intégration pourrait se faire soit de manière dérogatoire, soit par la création d'un dispositif spécifique à ce type de situation, et qui pourrait s'appliquer ailleurs, dans des contextes similaires. En tout état de cause, une discussion en ce sens mérite d'être menée avec la Société du Grand Paris.

---

## 3 / Un véritable quartier : construire des logements et territorialiser le Grenelle

### ► Soutenir la construction de logements sur le site

La zone du projet n'est pas prévue comme zone de construction de logement dans le Plan Local de l'Habitat, ni même, d'ailleurs, dans la logique historique de développement de la Ville Nouvelle devenue Communauté d'Agglomération.

Cependant, les capacités de logement à proximité du site sont saturées (à la location comme à la vente, à proximité immédiate, à Cergy, comme sur des périmètres plus éloignés, à Conflans-Sainte-Honorine ou dans le Vexin). Face à cette situation, les efforts du PLH portent essentiellement sur de la rénovation et de la réhabilitation, avec intervention de l'ANRU, ce qui implique des destructions, donc au mieux un

maintien et une amélioration qualitative de l'offre de logement, mais pas une augmentation en volume.

Dans ce contexte tendu, l'existence du projet de CCP change la donne, en déclenchant un besoin supplémentaire en logements. Les 300 emplois transférés sont des emplois permanents sur le site, auxquels il faut rajouter tous les emplois induits (sécurité, entretien, pôle de médiation et de valorisation, activités créées). Etant donné les problèmes d'accessibilité, il est normal qu'une partie de cette population cherche à s'établir non loin du périmètre, avec leur famille. Il faut donc prévoir une augmentation sensible de l'offre globale en logement.

Actuellement, les seuls logements prévus sur le site, dans le cadre de la ZAC Neuville 1, sont des résidences étudiantes ou des logements aidés pour

jeunes actifs. Or, le périmètre est justement une zone de disponibilité foncière importante. Il doit donc être considéré comme une opportunité.

### ► De la zone d'activité à la ville : créer véritable quartier

La construction de logements sur le périmètre permettrait de créer un véritable quartier, et pas seulement une zone d'activité déserte en dehors des horaires de travail. Ce serait une manière, en diversifiant les logements sur le site, d'atteindre des objectifs de mixité. Ces logements pourraient être construits le long du boulevard Condorcet, au plus près de la place de la gare et du pôle de médiation et de valorisation, la partie la plus ouverte du projet.

Des services et des commerces pourraient venir compléter l'ensemble. De fait, ces services sont en grande partie déjà présents à proximité immédiate : gare de RER à Neuville, théâtre à Eragny (Théâtre de l'Usine, situé presque sur la limite communale), complexe cinéma / loisirs / restaurants à l'extrémité Nord de la ZAC des Boutries,



**Une zone de restauration / loisirs à proximité immédiate.** Photographie de l'auteur



**Un complexe cinéma à proximité immédiate.** Photographie de l'auteur

centre commercial dans la ZAC des Boutries, proximité des services administratifs avec Cergy-Préfecture, située à une station de RER de la gare de Neuville-Université.

Le territoire peut ainsi être vu comme un périmètre capable de fournir les services nécessaires à la vie quotidienne des habitants, et le développement du logement transformerait la zone en véritable bassin de vie.

La création d'un véritable quartier soutiendrait donc le projet et contribuerait, pour la CA, à sa politique du logement. Ce sujet pourrait être évoqué dans le cadre de la compétence d'aide à la pierre, dont la CA a choisi d'être délégataire.

### ► Proposer des pistes de territorialisation du Grenelle : un éco-quartier exemplaire

En s'appuyant sur le volontarisme affirmé de la CA, et en apportant le soutien et l'expertise du MEEDDM au projet, il est possible d'aller plus loin et d'envisager, dans le contexte du vote de la loi dite Grenelle 2, la construction d'un quartier portant les objectifs du Grenelle. Ce quartier pourrait s'inscrire dans la démarche du *Plan Ville durable* et dans l'appel à projet *Eco-quartiers*. De fait, le

potentiel de réalisation d'un éco-quartier exemplaire est important, et il serait dommage de le négliger.

En ce qui concerne le traitement des circulations, le projet d'éco-quartier pourrait s'appuyer sur une démarche déjà engagée dans la ZAC Neuville 1, qui privilégie les circulations douces. Il s'agirait donc de poursuivre cette logique

en intégrant le boulevard Condorcet comme axe central pacifié. Le parking-relais d'aujourd'hui pourrait prendre la fonction de parking-silo, à l'entrée de l'éco-quartier. L'accès aux transports en commun est déjà réalisé, et les cheminements piétons pourraient facilement rejoindre les berges de l'Oise, qui ont déjà été aménagées et mises en valeur.

Du point de vue de la maîtrise de la production et de la consommation énergétique, là encore, l'opportunité est importante. On pourrait par exemple évoquer la possibilité d'expérimenter une mutualisation de la production, en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit du centre pour alimenter les logements. Cette solution, complexe d'un point de vue juridique, serait une première et pourrait renforcer le prestige de l'opération.

L'espace disponible et la configuration du projet permettent d'envisager un vaste aménagement des espaces publics, largement végétalisés. L'impression de « bout du monde », aujourd'hui préjudiciable au projet, deviendrait un atout, puisqu'il s'agirait alors de construire un quartier de grande qualité environnementale dans une zone très urbanisée. De plus, sur une échelle plus

vaste, ce scénario ambitieux permettrait d'articuler un développement urbain et économique ambitieux avec le respect des objectifs de trame verte et bleue imposée par la loi Grenelle 2.

La qualité du bâti, et en tout premier lieu des réserves, vaste construction fermée, pourrait faire l'objet d'une attention architecturale soutenue, afin de produire une architecture à la fois fonctionnelle, c'est-à-dire très sécurisée, et capable de porter une véritable qualité architecturale à l'échelle du paysage dans laquelle la taille du bâti l'inscrit. Il serait intéressant de proposer au Louvre de mettre en exergue les exigences de développement durable lors de l'élaboration du cahier des charges. Dans cette perspective, le projet prendrait une dimension exemplaire, à la fois dans l'application des politiques publiques et dans la définition de la métropole durable qu'ambitionne de devenir Paris, comme souligné par l'intitulé complet de la consultation du *Grand Pari(s)* : « La métropole du XXIe siècle de l'après-Kyoto ». Pour le Louvre, s'insérer dans cette démarche, c'est associer son nom prestigieux à une thématique centrale du débat public. Pour la CA de Cergy-Pontoise, c'est aussi acquérir une légitimité et une visibilité à l'échelle de la région, voire au-delà.

### **Une architecture de qualité pour le CCP**

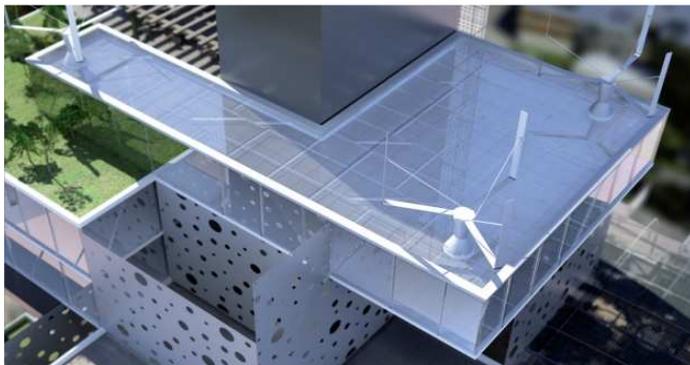


Centre des collections des musées nationaux suisses, Affoltern am Albis. Photographie issue du site Internet officiel du centre.



Le Shaulager de Bâle. Photographies issues du site officiel du centre.

### Mutualiser l'énergie



"Solidarité énergétique"®, concept Eiffage, Projet Marseille 2030, image Le Moniteur



Toit photovoltaïque du stade de Koahsiunq, Taiwan

### Un quartier de grande qualité environnementale



Perspectives du CCP, Documents issus du dossier de candidature de la CA de Cergy-Pontoise



Quartier Vauban de Fribourg-en-Brisgau, Allemagne

## ► Une clef pour rassurer les personnels des institutions scientifiques

Pour la réussite du projet, une telle réalisation permettrait aussi de rassurer les personnels des institutions scientifiques en leur créant un cadre de vie exceptionnel ce qui pourrait faciliter leur adhésion au projet de transfert de leurs locaux. En effet, une telle ambition

change la donne en apportant une plus-value en termes de qualité de vie. En facilitant la venue des personnels, c'est l'ensemble de la dynamique recherchée que cet aspect de l'aménagement d'ensemble pourrait déclencher.

## 4 / Mettre en place des outils de suivi du projet d'ensemble

### ► Un lieu de pilotage pour le jeu d'acteurs

Le projet partagé ne se résume donc pas à la somme des différents projets le constituant : tous les éléments sont en interaction, et le succès de l'investissement dépend de la manière

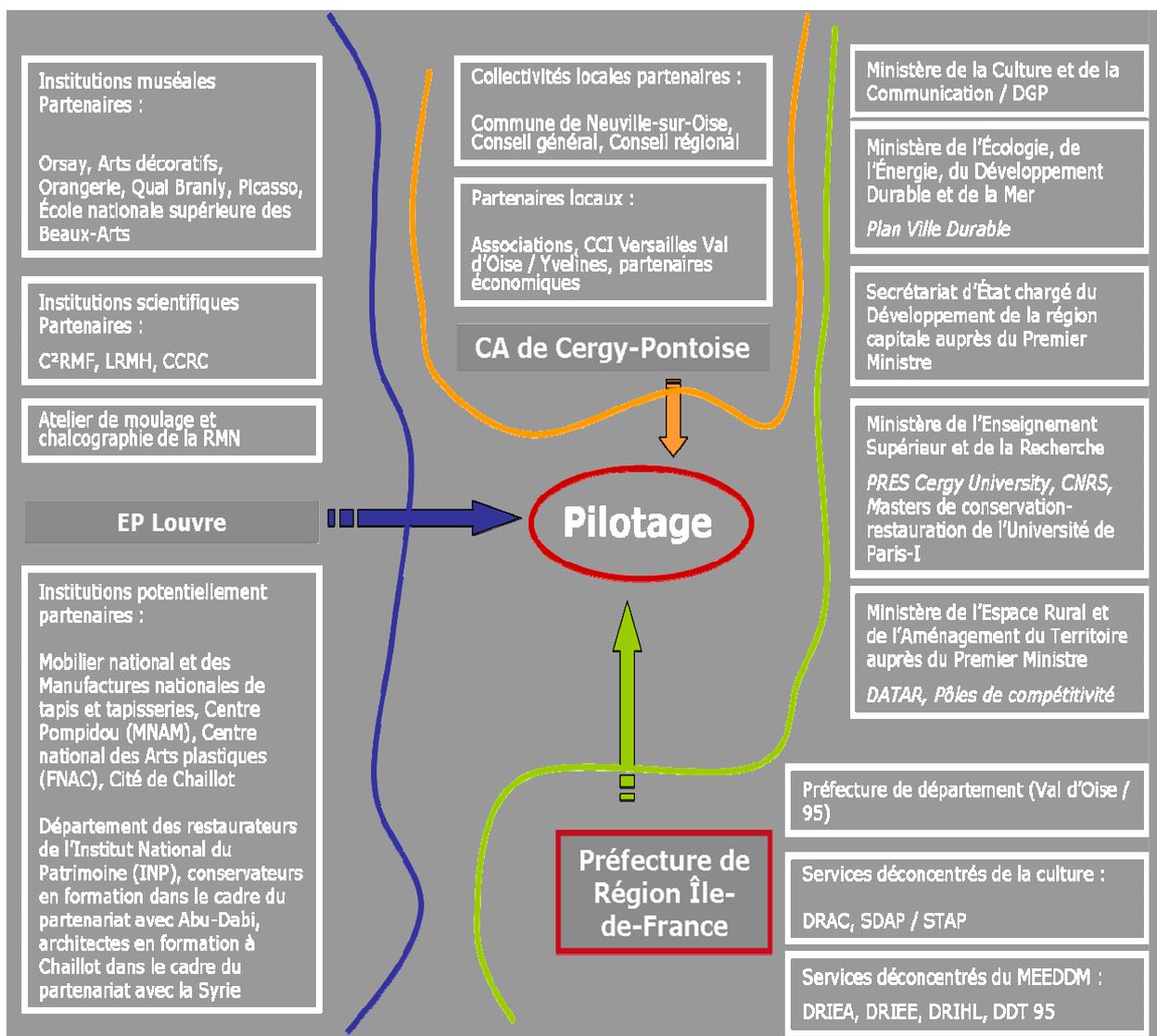
dont chacun des acteurs perçoit la nécessité d'articuler ses propres projets avec ceux des autres. La question du pilotage est donc centrale.

Cependant, cette question du pilotage est problématique, car il faut composer avec des pilotages sans doute encore insuffisants face aux enjeux stratégiques, mais clairs et existants. Ainsi, c'est bien le Louvre qui pilote le projet de CCP, comme c'est bien la CA qui porte le projet d'aménagement.

Il ne s'agit donc pas de créer un niveau supplémentaire de pilotage, qui serait redondant avec les instances opérationnelles existantes et manquerait de légitimité, à la fois en termes de positionnement face au projet, mais aussi en termes de compétences : il est indispensable de respecter les acteurs, tant dans leurs compétences légales que

dans leurs compétences techniques, qui sont ici de grande qualité.

En revanche, il serait souhaitable de permettre à tous les acteurs de se rencontrer, au-delà du partenariat Louvre-CA, afin de créer une logique d'ensemble et des solidarités transversales. En particulier, il serait nécessaire d'aider le Louvre à pacifier ses relations avec les autres acteurs scientifiques et culturels, en lui apportant une expertise d'aménagement qu'il n'a pas mais dont il a besoin pour rassurer pleinement les personnels, tout en associant étroitement la CA à ces discussions, car c'est elle qui est porteuse des projets d'aménagement.



**Organigramme du groupe de pilotage proposé.**  
**Trois pilotes (EP du Louvre, CA de Cergy-Pontoise et Préfecture de Région Ile-de-France), sont identifiés pour faire le relais auprès des multiples acteurs concernés. La coordination est assurée par le Préfet de Région.** Document de l'auteur.

Il s'agit donc d'élargir le jeu d'acteurs à tous les acteurs réels, au-delà des porteurs opérationnels connus. En effet, associer directement des acteurs essentiels mais aujourd'hui non impliqués dans le dialogue permettrait de surmonter les obstacles en créant des connexions directes. Il serait important, dans cette optique, d'associer le Secrétariat d'Etat au développement de la région capitale, les institutions scientifiques en leur nom propre, les services du MCC, qui sont leur tutelle légale, les collectivités, et notamment la région Ile-de-France, pour l'instant absente du projet, les services déconcentrés du MEEDM, à la fois régionaux et départementaux, pour leur connaissance du terrain et leur expertise.

Cet élargissement du jeu d'acteur ne peut se faire de manière formelle, car il ne faut pas empiéter sur les prérogatives des uns et des autres : le Louvre et la

CA restent les seuls décisionnaires. Mais une certaine coordination semble nécessaire. Ainsi, il serait sans doute souhaitable de constituer un groupe de pilotage et de suivi, informel, qui se réunirait afin de confronter les avancées des uns et des autres. Ce pilotage pourrait sans doute se faire sous l'égide du Préfet de Région, qui réunit l'ensemble des services de l'Etat sous sa responsabilité, selon le Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements (JO du 17 février 2010). En effet, par son échelle d'intervention, le Préfet de région serait en mesure de faire émerger les enjeux transversaux, tout en s'appuyant sur le Préfet du département du Val d'Oise pour rester au plus près des collectivités territoriales.

### ► Une proposition stratégique d'ensemble, cadre de référence souple

Réunir autant d'acteurs si différents, dans leur nature comme dans leurs objectifs, ne peut se faire sans préparation. Les services de l'aménagement du Préfet de région, en l'occurrence la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF), en partenariat avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), pourraient réaliser une proposition stratégique d'ensemble réunissant tous les éléments identifiés et

ayant valeur de scénario de principe non opérationnel.

Ce scénario de principe servirait de base de travail et aurait vocation à être amendé et validé par l'ensemble des acteurs dans une démarche de projet partagé. Il servirait alors de cadre de référence souple où pourraient s'inscrire l'ensemble des actions, sur le modèle du plan-guide d'Alexandre Chemetoff à Nantes.



**Un exemple de proposition stratégique souple : la démarche d'Alexandre Chemetoff à Nantes.**

*Plan - guide de l'Ile de Nantes, Alexandre Chemetoff*

La proposition stratégique comporterait des éléments graphiques : répartition des fonctions sur le territoire de projet, trame verte, schéma de déplacements, liaisons avec le contexte, caractéristiques d'insertion du projet de réserves. Elle pourrait également inclure

des principes de phasage chronologique visant à coordonner l'ensemble des actions dans le temps, par le biais de la mise en place d'une grille partagée de suivi intégrant l'ensemble des différents projets constitutifs du projet d'ensemble.

---

## **5 / Propositions : un accompagnement pour faire réussir le projet d'ensemble**

Réussir le projet de CCP, ce n'est pas seulement bâtir un entrepôt en laissant aux collectivités locales le soin de composer avec lui. Dans ce projet, l'Etat se retrouve devant une opportunité exceptionnelle de porter des politiques publiques très ambitieuses, dans une démarche exemplaire de projet partagé avec les territoires qui l'accueillent. En agissant sur le foncier, sur le développement économique ainsi qu'en apportant une expertise et un soutien sur le développement durable, les services de l'Etat soutiennent un territoire volontaire.

Si le Louvre et la CA portent chacun les projets qui les concernent, il est nécessaire d'apporter une perspective d'aménagement global que les services du MEDDM peuvent fournir. C'est à ce titre que les services des DDEA et de la DREIF ont légitimité à intervenir, pour accompagner le projet d'ensemble, tant auprès du Louvre, qui a besoin d'un soutien pour formuler les contours de son projet, qu'il veut bien plus ambitieux qu'une boîte noire posée en plein champ, qu'auprès de la CA, qui peut profiter de la réussite de l'ambition pour affirmer et développer son propre territoire.

---

## Conclusion

---

## 1 / Plusieurs projets, mais un seul projet d'ensemble

Le projet d'ensemble construit autour et avec le CCP n'est donc pas une simple juxtaposition de projets de constructions. C'est un projet partagé, complexe, où les interactions sont essentielles.

Ainsi, c'est parce que le projet de réserves du Louvre s'accompagne d'un projet scientifique très ambitieux qu'il devient davantage qu'un simple entrepôt, fut-il de grande qualité. Ainsi, c'est parce que des institutions scientifiques viennent s'installer à Cergy-Pontoise pour y créer un pôle de compétences majeur dans le domaine de la restauration et de la conservation que la CA peut espérer développer un *cluster* entièrement ou partiellement dédié aux métiers d'art. Ainsi, c'est parce que la CA

accepte de travailler à la réalisation sur le site d'un véritable morceau de ville de haute qualité que les personnels de ces mêmes institutions peuvent envisager de venir s'y installer. Ainsi, c'est parce que l'ensemble forme un quartier exemplaire et innovant, appuyé sur la « marque Louvre », internationalement connue et reconnue, que le projet peut participer à l'insertion de Cergy-Pontoise dans la logique du Grand Paris.

Il s'agit donc bien, dans un projet qui pourrait paraître très technique de prime abord et se résumer à la construction d'une boîte noire posée en plain champ, d'un véritable projet d'aménagement, porteur de grandes ambitions à toutes les échelles.

---

## 2 / Projet d'Etat, projet partagé

Financé par les revenus générés par une coopération culturelle d'échelle mondiale, inséré dans les enjeux de la politique patrimoniale nationale, construction hors norme, le CCP est un projet d'Etat.

Cependant, alors que les logiques à l'œuvre s'inscrivent dans le cadre institutionnel de la décentralisation, un tel projet d'Etat ne peut se concevoir que partagé avec tous les partenaires et en particulier avec les collectivités locales.

C'est à ce titre qu'il est nécessaire pour les services de l'Etat de tout mettre en œuvre pour appuyer les porteurs du projet d'ensemble, quels qu'ils soient, en soutenant leurs ambitions, mais aussi en les aidant à dégager une stratégie partagée, seule garante de la réalisation d'un potentiel d'aménagement rare, où l'investissement de l'Etat rejoint les ambitions des territoires.

---

## **Compléments Annexes**

## 1. Liste des entretiens

---

### **Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF)**

Entretiens dans le cadre du stage principal, Octobre 2009 / Janvier 2010

Mme Hélène PESKINE,

Pôle Aménagement (POA) / Adjointe au Directeur de la Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Responsable du Groupe Stratégie des Territoires (GST),

M. Jean-Claude NOEL,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Adjoint au Chef de Groupe,

Mme Sarah EMMELIN,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Chargée d'études et de projets 95-77,

M. Boris TRON,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Responsable de l'Unité Vie et Analyse des Territoires (UVAT)

M. Jacques DEVAL,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Chargé d'études et de la Mission Paysage

Mme Agnès GRAND,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Chargée d'études et de projets 78-91

Mme Sarah EMMELIN,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Chargée d'études et de projets 95-77

Mme Dominique DUPRE-HENRY,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur (DUSD) / Groupe Stratégie des Territoires (GST) / Chargée d'études et de projets 75-93

Mme Frédérique BENIZE,

Pôle Aménagement (POA) / Mission des Territoires de Projets

M. Jean-pascal BEZY,

Pôle Aménagement (POA) / Division de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine (DHUR) / Adjoint au Chef du Groupe Études et Stratégies du Logement (GESL)

### **Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Val d'Oise (DDEA 95)**

M. Michel BAJARD,

Directeur Adjoint,  
Entretien le 22/10/09

Mme Aude FAUCHE,

Chef du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement Durable (SUADD),  
Entretien le 22/10/09

### **Direction des Musées de France**

M. Christophe CLEMENT,

Département de l'Architecture, de la Muséographie et des Équipements / Responsable du Département,  
Entretiens dans le cadre du stage miroir, 7 / 18 Décembre 2009

### **Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Val d'Oise (SDAP 95)**

Mme Virginie STELMACH,

Architecte des Bâtiments de France, Adjointe au Chef du SDAP,  
Entretien le 04/03/2010

## **Établissement Public du Louvre**

M. Hervé BARBARET,

Administrateur Général de l'Établissement Public du Louvre, en charge du projet de CCP,  
Entretien le 25/03/10

M. Romain CHALLIER,

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage / Mission Centre de Conservation et de Recherche des Patrimoines /  
Chef du projet,

Entretien le 09/12/09

M. Kris DANARADJOU,

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage / Mission CCRRP / Chargé de Mission,  
Entretien le 17/12/09

Mme Delphine LEFEIVRE,

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage / Mission CCRRP / Chargée de Mission,  
Entretien le 14/12/09

## **Cité de l'Architecture et du Patrimoine / Cité de Chaillot**

Mme Christine LANCESTREMER,

Conservatrice du Patrimoine, responsable du service des moulages / En poste au C<sup>2</sup>RMF jusqu'à fin  
2009 comme responsable de la filière Sculpture du Département Restauration,

Entretien le 07/04/2010

## **SETEC Organisation**

M. Rafik BENDJABALLA,

Programmiste,

Entretien le 14/12/09

## **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise**

Mme Anne PIERQUIN,

Directrice Générale Adjointe, en charge du projet de CCP,

Entretien le 02/03/10

## 2. Eléments bibliographiques

---

### Aménagement, patrimoine, développement durable, Grand Paris

- C. Siino, F. Laumière, F. Leriche (ccord.) : *Métropolisation et grands équipements structurants*, PU du Mirail, Toulouse, 2004.
- P. Pinon / Service Technique de l'Urbanisme : *Composition urbaine, II – Projets*, Éditions Villes et Territoires / Ministère de l'Équipement, Paris, 1994.
- D. Mangin, P. Panerai : *Projet urbain*, Parenthèses, Marseille, 2005.
- A. Chemetoff : *L'île de Nantes, le plan guide en projet*, Memo, 2000.
- *Plans de prévention des risques naturels (PPR), risques d'inondation, guide méthodologique*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement / Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, La Documentation française, Paris, 1999.
  
- P. Augustin, D. Latouche (dir) : *Lieux culturels et contextes de villes*, JMSHA, Talence, 1998.
- Direction des Archives de France : *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française, 1965-1985*, Archives Nationales / La Documentation Française, Paris, 1986.
- G. Ermisse, E. Marguin-Hamon, F. Saie-Belaisch : *Les Bâtiments d'archives, 1986-2003*, Direction des Archives de France, 2004.
- *Centre des collections des musées nationaux suisses*, Confédération suisse / BBL, Zürich, 2007.
- M.-A. Sire : *La France du Patrimoine, les choix de la mémoire*, Gallimard / Monum Editions du patrimoine, Paris, 2008.
- F. Choay : *Le Patrimoine en questions, anthologie pour un combat*, Seuil, Paris, 2009.
  
- *La Démarche Ecocité, villes durables en projet*, revue *Urbanisme*, Hors série n°36, Paris, février 2010.
- C. Charlot-Valdieu, P. Outrequin : *Ecoquartier, mode d'emploi*, Eyrolles, Paris, 2009.
- *Promouvoir l'environnement et l'aménagement durable dans les documents d'urbanisme*, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables / DGUHC, juin 2007.
- *La ville durable*, Centre de ressources Documentaires du développement durable, avril 2010.
- *Conférence Nationale Ville durable, EcoCité, EcoQuartiers*, dossier de presse, MEEDM, 4 novembre 2009.
  
- *Schéma directeur de la région Ile-de-France*, Projet adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008
- *Schéma directeur de la région Ile-de-France*, 1994.
- *Grand Paris, recueil de travaux réalisés par la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France*, Document interne, DREIF, août 2009.
- C. Cottour / Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France : *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*, DREIF, Paris, 2008.
- *Le Grand Pari(s), Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, AMC / Le Moniteur Architecture, Paris, 2009.
- *Le grand Pari(s)*, dossier in revue *Urbanisme*, pp37-80, n°368, Paris, sept-oct 2009.
- *Une petite Synthèse du Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne*, APUR, Paris, 2009.

### Cergy-Pontoise

- *Cergy-Pontoise, inventer une ville*, Actes du colloque du 5 septembre 2002, Collection Débats, n°41, CERTU, Lyon, 2004.

- B. Warnier / Atelier International de Maîtrise d'oeuvre et urbanisme : *Cergy-Pontoise, du projet à la réalité, Atlas commenté*, Mardaga Editions, 2004.
- P. Restany : *Dani Karavan : L'Axe majeur de Cergy-Pontoise*, EPA-Cergy / La Documentation française, Paris, 1987.
- *Diagnostics territoriaux du val d'Oise / Cergy-Pontoise*, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du val d'Oise, 2008.
- *Cergy-Pontoise 2020, réalisons nos envies*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, 2005.
- *Schéma Directeur de la Ville Nouvelle (SDVN) de Cergy-Pontoise*, validé le 6 juillet 2000 par le Syndicat mixte de la ville nouvelle, modifié le 20 octobre 2006 par la Communauté d'agglomération.
- *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cergy-Pontoise / Débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, mars 2009.
- *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cergy-Pontoise / Débat sur le Document d'Orientation Générale (DOG)*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, mai 2009.
- *ZAC de Neuville Université, le projet*, Commune de Neuville-sur-Oise / CA Cergy-Pontoise Energies Ouest / Minea – Paris, décembre 2006.
- *Création de la ZAC Neuville 2, résumé non technique de l'étude d'impact*, Commune de Neuville-sur-Oise / CA Cergy-Pontoise Energies Ouest / Minea – Paris, septembre 2004.
- *Cergy-Pontoise : une composante essentielle de la région capitale, Contribution de la Communauté d'agglomération aux réflexions sur le développement du Grand Paris*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, août 2009.

### **Centre de Conservation des Patrimoines (CCP)**

- Erlande-Brandenburg, Conservateur général du patrimoine honoraire : *Rapport de mission sur le Centre National de Conservation du Patrimoine (CNCP), Formation, recherche, restauration*, MCC, avril 2007.
- B. Suzzarelli, Inspecteur général de l'Administration des affaires culturelles, *Rapport sur le Centre National de Conservation du Patrimoine*, MCC / IGAAC, novembre 2007.
- B. Suzzarelli, Inspecteur général de l'Administration des affaires culturelles, *Rapport complémentaire sur le projet de CNCP*, MCC / IGAAC, juin 2008.
- *Projet de création d'un Centre de conservation, de recherche et de restauration des patrimoines en Ile-de-France*, Matinée d'information Auditorium du Louvre / Notice de l'appel à candidature, MCC, 3 juillet 2008.
- *Création du centre de conservation, de recherche et de restauration des patrimoines en Ile-de-France, Synthèse de la candidature de Cergy-Pontoise*, Cergy-Pontoise Energies Ouest, septembre 2008.
- *Création du centre de conservation, de recherche et de restauration des patrimoines en Ile-de-France, Visite du site de Neuville*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, 26 novembre 2008.
- *Création du centre de conservation, de recherche et de restauration des patrimoines en Ile-de-France, Compléments Aménagement / Accessibilité / Caractéristiques techniques du terrain*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, mars 2009.
- *Centre de Conservation, de recherche et de restauration des patrimoines, Dossier de candidature*, CA Cergy-Pontoise Energies Ouest, mai 2009.
- *Rapport à Madame la Ministre de la culture et de la communication sur les sites proposés pour accueillir le Centre de conservation, de recherche et de restauration du patrimoine*, Louvre, décembre 2008.
- *Rapport à Madame la Ministre de la culture et de la communication sur les trois sites présélectionnés pour accueillir le Centre de conservation, de recherche et de restauration du patrimoine*, Louvre, mai 2009.

### 3. Courrier administratif, Note au Préfet de Région



Paris, le 16 mai 2010

**Direction régionale  
de l'Équipement  
d'Ile-de-France**

**Division de  
l'Urbanisme et du  
Schéma Directeur**

**Groupe Stratégie des  
Territoires**

21-23 rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Téléphone :  
01 40 61 80 80  
Télécopie :  
01 40 61 81 61

**Affaire suivie par :**  
Olivier Lerude

**Référence :**  
OL/XX/01

**PJ :**  
1

**Note**

à l'attention de  
Monsieur le Préfet de la Région Ile de France,  
Préfet de Paris

**Objet :** Le Centre de Conservation des Patrimoines de Cergy-Pontoise (95)

J'ai l'honneur de vous informer que le futur Centre de Conservation des Patrimoines (CCP), dont le maître d'ouvrage est l'Etablissement public du Louvre, va prochainement s'installer dans le département du val d'Oise (95), sur le territoire de la commune de Neuville-sur-Oise, collectivité membre de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CA de Cergy-Pontoise).

Le CCP comprend l'implantation de bâtiments de réserves d'art, mais aussi l'installation de plusieurs services scientifiques, à savoir le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C<sup>2</sup>RMF), le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et le Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC), aujourd'hui dispersés et que le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) souhaite réunir. En outre, la CA de Cergy-Pontoise souhaite s'appuyer sur cet équipement pour développer un véritable *cluster* dédié aux métiers de la conservation et de la restauration, grâce à la mise en place d'un pôle de compétence d'échelle mondiale : les collectivités locales font ainsi preuve d'un volontarisme fort visant à profiter pleinement de l'arrivée d'un tel équipement sur leurs territoires.

Ce projet d'ensemble, hors norme, mérite une attention soutenue de la part des services de l'Etat afin d'exploiter le potentiel exceptionnel d'aménagement que cet investissement représente. En effet, il constitue une opportunité majeure d'aménagement :

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

- Pour le *Grand Paris*, dans sa logique d'équilibrage à l'Ouest, en liaison étroite avec les territoires prioritaires définis par l'Etat à proximité immédiate du site retenu pour le CCP, d'une part l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine - Aval et d'autre part le secteur *Confluence*, identifié par le Secrétariat d'Etat chargé du développement de la région capitale.
- Pour la territorialisation du Grenelle de l'Environnement, en raison des exceptionnelles disponibilités et localisations foncières, susceptibles notamment de participer pleinement à la trame verte et bleue.

Cependant, ces aspects ne sont pas aujourd'hui présents dans la stratégie d'ensemble, et la complexité de la gouvernance pourrait mettre en cause la dynamique globale, en particulier en raison des doutes qui pèsent sur la venue des personnels du C<sup>2</sup>RMF, du LRMH et du CRCC : sans leur venue, le projet pourrait se résumer à la simple implantation d'un entrepôt destiné aux réserves, sans aucun effet d'entraînement.

En s'appuyant sur un intérêt partagé entre tous les acteurs, il apparaît nécessaire de veiller au bon déroulement du projet d'ensemble en proposant aux partenaires un lieu de pilotage commun permettant à chacun de progresser de manière intégrée et cohérente dans la mise en œuvre de ses objectifs propres.

En conséquence, je vous propose de constituer sous votre égide, en votre qualité de chef de l'ensemble des services de l'Etat dans la région et interlocuteur privilégié des collectivités locales concernées, un groupe de suivi réunissant l'ensemble des acteurs, dont la liste et le rôle vous sont donnés en pièce jointe. Ce groupe de suivi aurait pour fonction de coordonner les différents projets dans une concertation continue et souhaitable, introduisant ainsi l'échelle régionale dans les réflexions. Constitué de manière souple, sans empiéter sur les compétences propres à chacun, un tel groupe de suivi permettrait à tous de mieux comprendre les intérêts communs.

Si cette proposition de mise en place d'un groupe de suivi recueille votre agrément, les services de la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France (DREIF), en collaboration étroite avec les services de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Val d'Oise (DDEA 95), sont prêts à assurer la réalisation concrète de ces travaux. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur Régional de l'Equipement,  
Jean-Claude Ruysschaert

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

## 4. Courrier administratif, Lettre à la CA / Cergy-Pontoise



Paris, le 16 mai 2010

**Préfecture de la  
Région  
d'Ile-de-France**

29, rue Barbet-de-Jouy  
75700 PARIS CEDEX 7  
Tél. 01 44 42 63 75  
Fax 01 45 56 47 02

**Direction régionale  
de l'Équipement  
d'Ile-de-France**

21-23 rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Téléphone :  
01 40 61 80 80  
Télécopie :  
01 40 61 81 61

**Affaire suivie par :**  
Olivier Lerude

**Référence :**  
OL/XX/02

**Objet :**  
Le CCP de Cergy-  
Pontoise

Madame la Directrice Générale Adjointe  
Chargée de l'activité,

Le futur Centre de Conservation des Patrimoines (CCP), dont le maître d'ouvrage est l'Établissement public du Louvre, va prochainement s'installer sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CA de Cergy-Pontoise).

Lors de la campagne de candidatures à l'accueil de cette structure, la CA de Cergy-Pontoise a fait preuve de beaucoup de volontarisme et a proposé des investissements venant enrichir le projet d'ensemble, notamment par la constitution d'un véritable *cluster* dédié aux métiers de la conservation et de la restauration, grâce à la mise en place d'un pôle de compétences d'échelle mondiale.

Cependant, l'impulsion à ce vaste projet ne peut être donnée que par l'arrivée des personnels permanents des trois structures scientifiques professionnelles concernées, à savoir le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C<sup>2</sup>RMF), le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et le Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC), aujourd'hui installés dans des locaux séparés.

Or, il apparaît que ce déménagement ne reçoit pas un accueil très favorable de la part de ces personnels, qui redoutent de devoir travailler dans un contexte déraciné, loin de toute structure urbaine. Il serait donc souhaitable de tout mettre en œuvre pour les rassurer pleinement sur leur futur cadre de vie, et en particulier de construire un projet opérationnel à court terme visant à créer un véritable quartier autour du bâtiment construit par le Louvre et ses partenaires.

Madame  
Anne PIERQUIN,  
Directrice Générale  
Adjointe  
chargée de l'activité,  
Communauté  
d'Agglomération de  
Cergy-Pontoise,  
Hôtel d'Agglomération,  
Parvis de la  
Préfecture,  
B.P 80309, 95027  
Cergy Pontoise Cedex

Ce projet d'aménagement pourrait être l'occasion de concevoir un éco-quartier exemplaire, en s'appuyant sur l'engagement de la CA de Cergy-Pontoise dans le domaine du développement durable, engagement clairement exprimé par son adhésion à la démarche *Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) Grenelle*. Dans cette optique, et dans le cadre du *Plan ville durable*, la CA recevrait l'appui du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM). En outre, un tel projet pourrait parfaitement s'intégrer aux objectifs en termes de logements nouveaux inscrits dans le cadre du *Grand Paris* et serait donc pour la CA de Cergy-Pontoise une opportunité supplémentaire d'insertion dans cette logique régionale.

En conséquence, conscient de l'intérêt que vous portez à la réussite du projet d'ensemble, et dans une perspective de stratégie partagée, je vous propose de nous rencontrer afin d'évoquer des scénarios de développement du secteur allant dans ce sens. De tels scénarios permettraient de mettre en évidence les efforts que la CA de Cergy-Pontoise, avec tout l'appui des services de l'Etat, serait prête à fournir pour accueillir les personnels concernés, en termes de cadre et de qualité de vie. En rassurant les personnels et en facilitant leur venue sur le site, une telle démarche contribuerait fortement à la réussite du projet d'ensemble.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale Adjointe, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de Région Ile-de-France  
et par délégation,  
Le Directeur Régional de l'Equipement,  
Jean-Claude Ruysschaert

## 5. Annexes

---

- **Annexe 1 :**

*Extraits du dossier d'appel à propositions communiqué lors de la matinée d'information du 3 juillet 2008 à l'Auditorium du Musée du Louvre*

- **Annexe 2 :**

*Extrait de la Synthèse de la candidature de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, rendu de mai 2009*

- **Annexe 3 :**

*Communiqué de presse du Ministère de la Culture et de la Communication annonçant la décision prise par M. Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, de retenir le site de Cergy-Pontoise, 6 octobre 2009.*

Matinée d'information du 3 juillet 2008  
Auditorium du Louvre

## Projet de création d'un Centre de conservation, de recherche et de restauration des patrimoines en Ile-de-France

Fiche n°1

### Présentation générale

Le futur Centre qui abritera des œuvres de plusieurs musées et institutions culturelles nationales ne sera pas un simple entrepôt. Le ministère de la culture et de la communication l'envisage comme un équipement culturel structurant, implanté en Ile-de-France et largement ouvert sur son environnement.

### Les fonctionnalités

Quatre fonctionnalités principales sont envisagées :

- stocker dans des conditions de conservation optimales les œuvres maintenues en réserves dont certaines, relevant des musées parisiens situés en bordure de la Seine, sont aujourd'hui exposées aux risques d'inondation en cas de crue centennale ;
- permettre aux conservateurs et aux responsables du patrimoine de mener des travaux d'études, de recensement et de recherche sur les collections ;
- abriter des ateliers de restauration d'œuvres d'art et de biens culturels pour les musées de France ;
- regrouper des laboratoires de recherche sur le patrimoine culturel (caractérisation des matériaux et des techniques, analyses des œuvres, recherches sur la conservation et la restauration des biens culturels...).

D'autres fonctionnalités y seront associées pour donner toute sa mesure au formidable potentiel scientifique et culturel qui sera ainsi constitué :

- des activités de médiation, de colloques et de conférences à destination d'un large public, pour faire connaître les métiers et les techniques du patrimoine en s'appuyant notamment sur les services culturels des établissements présents dans le Centre et sur les œuvres en réserves ;

1

- la présentation au public d'expositions pouvant capitaliser sur les œuvres comme sur les travaux de restauration et de recherche qui seront menés afin de créer un lieu vivant présentant les coulisses des grands musées ;

- les activités de production de l'atelier des moulages et de la Chalcographie de la Réunion des musées nationaux, qui constituent un conservatoire irremplaçable de savoir-faire dans le domaine des métiers d'art.

Des activités de formation, initiale et continue, en lien avec les œuvres et les activités conduites dans le Centre pourront s'y ajouter, en fonction notamment des partenariats qui se noueront avec les collectivités territoriales intéressées ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des centres de recherche ou des entreprises.

Loin d'une simple vocation logistique, le Centre constituera donc un équipement polyvalent, vivant, ouvert, permettant de bénéficier de l'excellence en matière scientifique et culturelle qu'apporteront les institutions nationales partenaires.

### Les dimensions du projet

Le projet se décline selon deux hypothèses :

- un programme « de base » (hypothèse 1) ;
- un programme élargi (hypothèse 2).

Le programme élargi correspond au programme de base augmenté des réserves du Mobilier national, du Centre Pompidou et du Fonds national d'Art contemporain (FNAC).

La surface du Centre est estimée à ce stade à environ :

- 66 700 m<sup>2</sup> utiles pour l'hypothèse 1, soit une surface hors œuvre nette (SHON) de l'ordre de 86 000 m<sup>2</sup> ;
- 118 000 m<sup>2</sup> utiles pour l'hypothèse 2, soit une SHON de 149 000 m<sup>2</sup>.

**Le pôle conservation**, qui comprendra non seulement des réserves d'œuvres mais aussi des espaces consacrés à diverses fonctions techniques associées (transit quarantaine, désinfection, prises de vues, conditionnement...) ainsi qu'à des travaux de « chantier des collections » représentera entre 70 et 80% de la surface du Centre. Dans le programme de base (hypothèse 1), les institutions patrimoniales concernées sont les suivantes :

- le musée du Louvre,
- le musée d'Orsay,
- le musée des Arts décoratifs et les musées qui lui sont associés,
- le musée de l'Orangerie,
- le musée Picasso,
- le musée du quai Branly,
- l'école nationale supérieure des Beaux-arts (ENSBA).

2

Le ministère a donc décidé de lancer un appel à propositions qui s'adresse aux collectivités locales d'Ile-de-France et à leurs groupements, aux établissements publics d'aménagement, aux architectes et urbanistes, aux professionnels de l'immobilier et de la construction. Il vise à faire émerger une offre concertée répondant aux besoins définis pour cet équipement culturel, tant en ce qui concerne la dimension, les caractéristiques et le prix du foncier que l'accessibilité au site pour les agents appelés à y travailler en permanence ou temporairement, la qualité de l'environnement, la capacité à mobiliser des partenaires et à proposer des solutions portant sur le schéma financier de l'opération.

Les modalités juridiques et financières de réalisation de l'opération et le choix de la formule de maîtrise d'ouvrage restent à définir, au vu notamment des propositions qui seront présentées.

Le présent dossier d'appel à propositions a pour but de préciser les grandes caractéristiques de ce projet et de permettre aux institutions, collectivités locales et professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction en capacité de fédérer des énergies locales d'élaborer une proposition fondée sur cet ensemble d'éléments. Il est constitué, outre cette présentation générale (fiche 1), de trois fiches :

- l'une résume les éléments essentiels du programme (fiche 2),
- l'autre énumère les principaux éléments qui seront pris en considération pour le choix du site (fiche 3),
- la dernière fournit les indications pratiques nécessaires à la constitution du dossier de présentation des propositions (fiche 4).

Les propositions sont attendues pour le quinze septembre, délai de rigueur.

S'y ajouteront dans le programme élargi (hypothèse 2) :

- le Centre Pompidou (musée national d'art moderne),
- le Mobilier national et les Manufactures nationales de tapis et tapisseries,
- le Centre national des arts plastiques, pour le Fonds national d'art contemporain (FNAC).

**Le pôle recherche / restauration** abritera sur plus de 12 000 m<sup>2</sup> les ateliers de restauration dépendant du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), actuellement dispersés entre le pavillon de Flore au palais du Louvre et la Petite Écurie du Roy à Versailles, ainsi que le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), actuellement à l'étroit dans les communs du château de Champs-sur-Marne, et la plus grande partie du laboratoire de recherche des musées de France (C2RMF). Le ministère proposera au Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC), unité mixte de recherche relevant à la fois du CNRS, du ministère de la culture et du Muséum national d'histoire naturelle, de se joindre au projet.

Les fonctions de médiation et de valorisation se verront consacrer une surface de l'ordre de 6 500 m<sup>2</sup>, et les fonctions support quelque 1 900 m<sup>2</sup> (dans le programme de base) ou 3.400 m<sup>2</sup> (dans le programme élargi).

**Les personnels et la fréquentation du site**

Le Centre sera un lieu d'intense activité, où seront affectés en permanence environ 200 à 250 personnes relevant du ministère de la culture et de ses établissements (dont une très grande majorité pour le pôle recherche / restauration), sans compter les fonctions support (surveillance périmétrique, sécurité incendie, maintenance et exploitation technique, gestion des fonctions et espaces communs) qui devraient être, pour l'essentiel, assurées par un ou plusieurs prestataires externes.

A ce nombre s'ajouteront les restaurateurs rémunérés à la prestation et accueillis dans les ateliers du Centre, pour travailler sur les collections (entre 50 et une centaine simultanément, selon l'intensité des programmes de restauration).

Une cinquantaine de personnes (conservateurs, commissaires d'expositions, chercheurs, étudiants, agents des services techniques des différents établissements...) devraient en outre être présents quotidiennement sur le site. S'y ajouteront les visiteurs attirés par les activités de médiation proposées par le Centre.

**L'appel à propositions**

Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication, a souhaité que le choix de l'implantation du Centre s'effectue dans la plus grande transparence.

## Annexe 2



### synthèse de la candidature

Le 3 juillet 2008, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Louvre ont lancé un appel à propositions pour choisir le site d'implantation du Centre de Conservation, de Recherche et de Restauration des Patrimoines.

À partir d'un besoin spécifique de gestion des réserves, il s'agit bien d'accueillir et de promouvoir un projet culturel et scientifique à part entière qui revêt aussi une dimension éducative.

En effet, partant de la nécessité de mettre rapidement hors de danger les réserves des établissements menacés par la crue de la Seine, l'ambition du projet est d'optimiser leur gestion. Au-delà, l'originalité du projet réside dans la volonté d'y intégrer des laboratoires, des ateliers de restauration et un pôle de médiation pour faire du Centre un lieu d'excellence scientifique et culturelle.

Ville nouvelle et terre de patrimoine, Cergy-Pontoise fonde son développement sur le respect des équilibres entre habitat, emploi, économie, recherche et enseignement supérieur. En lien direct avec les laboratoires de recherche de l'agglomération et ses cinq pôles de compétitivité, le Centre est son fort contenu scientifique constitueront un élément d'attractivité meilleur et cohérent avec l'identité du territoire. En outre, le Centre représente une formidable chance pour un projet éducatif et de formation en Ile-de-France notamment à l'attention des publics jeunes de l'agglomération et du Val-d'Oise, département le plus jeune de France.

C'est sur ce constat de la rencontre entre enjeux complémentaires que cette candidature portée par la Communauté d'agglomération a pu mobiliser l'engagement de l'ensemble des élus et des institutions publiques et privées, dont le Conseil général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Université, l'Essec et les entreprises. Cette dynamique traduit notre envie collective du projet.

Notre proposition d'accueil du Centre est située à Neuville-sur-Oise, site universitaire de l'agglomération. Neuville est un éco-campus dédié aux sciences et technologies ainsi qu'aux entreprises qui incarnent ce domaine par leur activité de recherche et de production. Le Centre pourra s'implanter sur un espace foncier au pied d'une gare RER, permettant au projet de déployer sans contrainte un bâtiment de 86 000 m<sup>2</sup> à 150 000 m<sup>2</sup>. Les aménagements prévus sur ce secteur en font un futur pôle urbain de l'agglomération, lieu de vie et de convivialité pour celles et ceux qui y travailleront.

Cergy-Pontoise ne manque pas d'atouts pour permettre au Centre de s'installer et de se développer, et pour offrir des conditions de travail et de vie dans un cadre porteur.

Aux concepteurs du projet, nous offrons en tout premier lieu les meilleures conditions techniques pour que sa réalisation soit réussie dans les délais impartis (2013) et à des coûts maîtrisés.

Le terrain (7,9 hectares sur un ensemble de 35 hectares) est propriété de la Communauté d'agglomération et est immédiatement disponible. Ses performances parfaitement démontrables (absence de risques liés aux inondations de toutes sortes ou aux pollutions, excellence de la qualité des sous-sols), sa situation (accès multiples permettant une concentration de moyens techniques de construction, sécurisation aisée pour sa future exploitation) et sa taille à la fois vaste et modulable, sont une réponse adaptée aux éléments premiers de l'appel à propositions.

Pour la réalisation d'un projet « haute qualité environnementale » qui permet de réduire sensiblement les coûts d'exploitation, et pour la réalisation du bâtiment pour 2013, le coût travaux est évalué à 169 millions d'euros HT pour le programme de base. Les partenaires publics locaux ont décidé de financer la construction et l'exploitation du pôle de médiation – valorisation, ce qui permet de ramener le coût travaux du CCRP pour l'état à 149 millions d'euros HT (programme de base), et de prendre en charge une partie du coût, fonder notamment, celui-ci, pour le terrain dévolu aux réserves et aux laboratoires à 50 euros/m<sup>2</sup>. Par ailleurs, la Communauté d'agglomération avec le Conseil général se chargeant des aménagements urbains autour du Centre.

La construction du Centre peut être réalisée soit en maîtrise d'ouvrage publique, soit en partenariat public-privé, la Communauté d'agglomération proposant de privilégier la formule du contrat de partenariat. En effet, cette procédure semble la plus adaptée à la réalisation d'une opération complexe telle que la construction du Centre de Conservation, de Recherche et de Restauration des Patrimoines. Dans le cas d'un contrat de partenariat de 20 ans et compte tenu des engagements financiers des acteurs locaux, le montant du loyer global moyen pour l'état serait limité à 20,4 millions d'euros HT pour le programme de base.

A celles et ceux qui travailleront dans le Centre, nous disons que le site bénéficie d'une excellente accessibilité depuis Paris par le RER A qui relie Aubert à la gare « Neuville-Université » située au pied du terrain en 30 minutes sans rupture de charge ni marche à pied. Par ailleurs, neuf autres gares à Cergy-Pontoise sont desservies par différentes lignes ferrées depuis plusieurs points de Paris ou d'Ile-de-France. Enfin, l'accès routier est très aisé par l'A15 et la Francilienne depuis Paris et Roissy (ligne régulière de bus inter urbain).

Nous garantissons qu'à Cergy-Pontoise, les chercheurs trouveront l'expertise universitaire et l'assise dont ils ont besoin en termes de recherche. Intégrés au sein d'un PRES, l'Université, l'ESSEC, et les écoles d'ingénieur offrent un potentiel de 25 000 étudiants, 21 laboratoires, 1 000 chercheurs. Grâce à l'effet campus, le Centre bénéficiera d'un environnement propice aux collaborations, en particulier avec le

## Annexe 3

### Communiqué de presse

Coordonnées presse  
Département de  
la presse et de  
l'information  
11, rue de la Harpe  
75005 Paris  
presse@culture.gouv.fr

### Création d'un Centre national de conservation et de recherches patrimoniales

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a décidé de retenir le site de Cergy-Pontoise pour accueillir le futur Centre national de conservation, de restauration et de recherches patrimoniales en Ile-de-France.

Paris, le 6 Octobre 2009

L'exigence de mettre en sécurité les collections des grands musées parisiens des bords de Seine est à l'origine de cet établissement unique en Europe. Le Centre doit offrir l'opportunité de rassembler en un seul lieu des œuvres exceptionnelles, et l'expertise artistique, scientifique et technique capables de les valoriser.

Après un premier appel à projet lancé en juillet 2008 auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et des aménageurs privés et publics d'Ile-de-France, seize sites avaient été identifiés.

Les critères de sélection au regard desquels le site de Cergy-Pontoise a été retenu ont été l'accessibilité, la facilité de construction des espaces nécessaires, et l'implication, dans un cadre partenarial, des collectivités concernées, afin de pouvoir confier à cet équipement, au-delà de sa vocation culturelle, un rôle structurant en matière éducative et sociale.

En outre, la proximité du département scientifique de l'université de Cergy-Pontoise permettra au Centre de profiter du dynamisme du Pôle Recherche et d'enseignement. Soixante-dix millions d'euros de travaux de construction ont été financés par le département et sont imputés, afin de renforcer son niveau d'excellence et de participer au rayonnement de la recherche patrimoniale.

Afin de placer l'établissement au service de tous les publics, une étroite collaboration sera très vite amorcée avec le Conseil général, avec la ville de Cergy-Pontoise et sa communauté d'agglomération, ainsi qu'avec les différents partenaires économiques et sociaux concernés.

Après Pierrefitte-sur-Seine pour accueillir les Archives nationales, le choix d'une commune d'Ile de France dotée d'une population jeune, résolument engagée dans une dynamique de création urbaine, démontre une nouvelle fois l'ambition du ministère de la Culture et de la Communication en matière de culture sociale.

## Annexe 2 / suite

pôle matériel, avec le pôle des technologies numériques qui travaille déjà sur la modélisation 3D et l'intégration de données, et avec la future chaire de management culturel de l'Essec. Ainsi le campus confortera la visibilité nationale et internationale du Centre.

Le projet pourra prendre également appui sur le pôle de médiation et de valorisation, vitrine des métiers de la restauration et de la conservation, et porteur d'un projet culturel et éducatif. Ce pôle sera financé par les collectivités qui l'animeront dans le cadre d'un partenariat avec les laboratoires et les musées du centre afin de garantir la rigueur scientifique et culturelle de ses activités. Les institutions culturelles du Val-d'Oise auront à cœur de faire rayonner ce projet.

Au-delà, nous créerons les conditions requises pour que cette visibilité constitue sur le site un vecteur de promotion en termes de formation, initiale, continue, en alternance ou par apprentissage (ceux CFA prévus : 1 500 apprentis) et de développement économique (1 500 emplois directs et indirects attendus sur l'ensemble du secteur).

Nous pensons que le cadre naturel, les multiples équipements culturels et sportifs de notre agglomération et la capacité de celle-ci à pouvoir offrir des logements à toute catégorie de population, contribueront certains de faire de leur cadre professionnel leur cadre de vie.

Notre proposition est désormais soumise à votre décision. Elle traduit l'engagement de tout un territoire pour construire avec vous un projet exemplaire. Au-delà de ses caractéristiques techniques nous espérons qu'elle vous fait entrevoir comme le projet de Centre de Conservation, de Recherche et de Restauration des Patrimoines à su séduire tous les acteurs qui y ont contribué avec un enthousiasme partagé.